



Recommandations pour le Budget de 2017



Table des matières

		<i>Ministères principaux probables</i>
Introduction et sommaire	3	
Qui nous sommes	4	
Changement climatique et durabilité de l'environnement	5	
Tarification du carbone	6	ECCC
Réforme des subventions aux combustibles fossiles	8	Finances, RNCan
Financement international de la lutte contre les changements climatiques	11	ECCC, AMC
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	13	
Énergies renouvelables	13	RNCan
Efficacité énergétique	14	RNCan, ECCC
Déploiement de l'énergie propre dans les communautés autochtones	15	AMC, RNCan, ECCC
Infrastructures, écosystèmes & adaptation au changement climatique	17	
Adaptations des infrastructures naturelles et des écosystèmes	18	Infrc, ECCC+SP, SC, RNCan
Financement du transport en commun	22	Infrc
Conservation de la nature	23	
Respect des engagements du Canada quant aux zones terrestres protégées	24	ECCC, Parcs
Plan d'action pancanadien pour les aires protégées	25	Parcs
Parcs Nationaux	25	Parcs
Les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux existants	26	ECCC
Réseau national de gardiens autochtones	27	
Investissements relatifs à la conservation des paysages exploités	28	
Gestion et intendance des terres	29	ECCC, MPO, AAC, Parcs
Conservation de la biodiversité	30	ECCC, MPO, AAC, SC
Mise en valeur des programmes de conservations existants (PCZN, PIH, FAEP, FNCMH, PNAGS)	31	ECCC
Conservation de nos océans	33	
Cogestion des océans	33	MPO
Protection du milieu marin	34	ECCC, MPO
Science	35	MPO
Transformation de la gestion des pêches	35	MPO
Communautés saines	37	
Ressources en eau douce	38	
La sante à long terme des bassins hydrographiques	39	AAC, ECCC, AMC, MPO
Adoption d'un cadre national de surveillance de l'eau douce de premier order	40	ECCC, AMC, MPO
Prévention du cancer du poumon : Crédit d'impôt pour l'assainissement du radon	42	Finances, SC
Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes	43	
Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes	44	
Surveillance nationale des écosystèmes	44	RNCan
Mesure des biens et services écosystémiques	45	StatCan, ISDEC
Inventaire et surveillance des milieux humides	46	ECCC
Tableau récapitulatif des coûts associés aux recommandations	47	

Ce document sera disponible en anglais et en français à l'adresse www.budgetvert.ca. Consultez la page 47 pour connaître les définitions des acronymes et des sigles des ministères.

INTRODUCTION ET SOMMAIRE

L'environnement du Canada est essentiel à la prospérité des Canadiens.

Active depuis 1999, la **Coalition du budget vert** réunit dix-sept des plus grandes organisations canadiennes vouées à l'environnement et à la conservation (dont les logos apparaissent en page couverture) qui, ensemble, représentent plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes, afin de présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus urgents en matière de durabilité de l'environnement au Canada et lui faire des recommandations quant aux possibilités stratégiques sur les plans fiscal et budgétaire.

La Coalition du budget vert a accueilli avec satisfaction le financement accordé dans le budget de 2016 à un grand nombre de ses priorités, notamment au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, aux zones de protection marine aux infrastructures vertes pour les collectivités des Premières Nations, à la rénovation de logements sociaux, aux infrastructures pour les véhicules à faibles émissions et à la déduction pour amortissement accélérée accordée pour les technologies de stockage de l'énergie électrique. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour positionner le Canada sur les rails de la durabilité environnementale et lui permettre d'assumer sa responsabilité dans la lutte aux changements climatiques.

La Coalition du budget vert recommande que, pour le budget de 2017 et les annonces budgétaires des mois précédents, le gouvernement du Canada mette l'accent sur un éventail de mesures fiscales qui lui permettront d'atteindre ses objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de conservation de la nature, en plus d'axer ses efforts sur le renouvellement des principaux programmes de conservation des eaux douces.

Plus particulièrement, la Coalition du budget vert recommande que le budget de 2017 garantisse des mesures qui permettront de :

- Mettre en œuvre une tarification du carbone pancanadienne adéquatement conçue, avec un prix initial qui reflète le coût social de la pollution et qui subira des hausses annuelles notables pendant plusieurs années, et dont les recettes seront réinvesties pour soutenir les personnes et les ménages à faible revenu; soutenir les mesures de réductions des émissions et la croissance de l'économie propre, ainsi que pour soutenir l'adaptation au changement climatique, y compris les solutions naturelles.
- Éliminer les subventions d'exploration et d'aménagement octroyées à l'industrie des combustibles fossiles.
- Affecter 30 % du financement de l'infrastructure verte dans les différentes options d'infrastructures naturelles et 10 % du budget annuel du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique pour aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique.
- Adopter, à l'échelle du pays et sur une base pluriannuelle, des mesures stratégiques en matière de conservation dans les trois domaines suivants :
 - ♦ Les aires protégées terrestres – Étendre et mieux protéger notre système d'aires protégées terrestres.
 - ♦ Paysages exploités – Augmenter les mesures de conservation des habitats fauniques uniques et de grande importance écologique, et assurer la connectivité écologique.
 - ♦ Les pêches et les océans – Respecter l'engagement du Canada d'atteindre et même de dépasser les cibles internationales en matière de protection du milieu marin, et assurer la santé des océans et la durabilité des pêches.
- Renouveler les principaux programmes de conservation des eaux douces qui viennent à échéance en mars 2017, et investir dans l'amélioration de la qualité, l'exhaustivité et l'accessibilité des données de surveillance des eaux douces.

Ce document met également en lumière un certain nombre de recommandations complémentaires qui concernent les problématiques de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, l'énergie, le transport en commun, les infrastructures vertes et naturelles, les ressources en eau douce, l'assainissement du radon ainsi que la prise de décision fondée sur les faits, y compris la surveillance des écosystèmes et la mesure des biens et services écologiques.



QUI NOUS SOMMES

La Coalition du budget vert, fondée en 1999, regroupe dix-sept des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada (dont les logos apparaissent ci-dessous) et qui, par leurs bénévoles, leurs membres et leurs sympathisants, représentent collectivement plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes.

Notre mission

La mission de la Coalition du budget vert consiste à présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Notre vision

Le gouvernement du Canada contribue à assurer et à maintenir la durabilité environnementale du Canada grâce à des investissements adaptés aux programmes environnementaux et à l'adoption de politiques adéquates en matière de fiscalité, de tarification et de subventions.

Objectifs

- Réunir l'expertise collective des principaux chefs de file canadiens en matière de problèmes environnementaux urgents auxquels le Canada doit faire face.
- Élaborer annuellement les principales recommandations, par ordre de priorité, relativement aux politiques aux mesures et aux programmes dont la mise en œuvre permettrait de faire progresser la durabilité de l'environnement, et qui pourraient se retrouver dans le prochain budget fédéral, et les promouvoir auprès du gouvernement fédéral.
- Surveiller les décisions et les prévisions de dépenses énoncées dans le budget fédéral et assurer le suivi des recommandations de la Coalition du budget vert en vue de déterminer les effets probables des décisions fiscales et budgétaires sur l'environnement et d'évaluer l'influence de la Coalition du budget vert sur les politiques fiscales et les autres mesures budgétaires.

La Coalition du budget vert prend ses décisions par consensus. Les coprésidents de la Coalition du budget vert sont Theresa McClenaghan, directrice générale de l'Association canadienne du droit de l'environnement, et James Brennan, directeur des affaires gouvernementales chez Canards Illimités Canada. La Coalition du budget vert est hébergée dans les locaux de Nature Canada.

La Coalition du budget vert remercie sincèrement les fondations Écho, Ivey, McLean, George Cedric Metcalf et Salamander ainsi que la Fondation de la famille J.W. McConnell pour leur généreux soutien. Les activités de la Coalition du budget vert sont en grande partie subventionnées par ses membres et ces fondations.





Image: Karsten Würth -- Unsplash

Changement climatique et durabilité de l'environnement

TARIFICATION DU CARBONE

Sommaire de la recommandation

Le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler de concert avec les provinces, les Premières Nations et les intervenants afin de mettre en place un cadre de lutte au changement climatique pour le Canada, y compris une tarification du carbone à l'échelle pancanadienne. La réussite de l'instauration d'une tarification du carbone à l'échelle du pays dépend, d'une part, d'une politique qui repose sur certains principes — notamment qu'elle offre une vaste couverture et qu'elle réduise efficacement les émissions — et, d'autre part, d'un prix qui reflète le coût social du carbone. Les recettes générées par la tarification du carbone devraient être réinvesties, en partie du moins, dans la protection des ménages à faible revenu, l'intensification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation de l'environnement naturel et aménagé aux impacts du changement climatique.

L'annonce faite par le premier ministre Trudeau concernant l'engagement du gouvernement fédéral à instaurer une tarification du carbone à l'échelle pancanadienne d'ici 2018 est sans aucun doute une étape importante en ce sens. Toutefois, certains éléments de cette annonce auraient dû être plus substantiels alors que certains autres manquent de clarté, mais nous espérons qu'ils se révéleront plus ambitieux une fois l'annonce finalisée. Tout d'abord, un prix initial de 10 \$ la tonne en 2018 signifie qu'une réduction importante des émissions ne sera réalisée que dans plusieurs années. Une augmentation annuelle par défaut de 10 \$ la tonne jusqu'en 2030 devrait être établie, avec une évaluation après 5 ans pour déterminer si la croissance est appropriée. L'exemple de la Colombie-Britannique a démontré qu'une stagnation du prix du carbone peut entraîner une certaine inertie. Ainsi, le gouvernement fédéral devra faire preuve d'une grande détermination en ce qui concerne les politiques complémentaires — son programme législatif et ses programmes de dépenses — pour combler les lacunes et atteindre, voire dépasser, les cibles actuelles de 2030.

En ce qui a trait au recyclage des recettes, nous recommandons que le gouvernement fédéral fasse en sorte que les fonds redistribués aux provinces desquelles ils proviennent soient investis dans les solutions de lutte au changement climatique. Ces solutions incluent notamment des investissements dans les technologies propres, les programmes d'efficacité énergétique et les mesures d'adaptation. Le gouvernement fédéral devrait également veiller à ce qu'une partie des recettes soit redistribuée aux ménages à faible revenu de façon à ce qu'ils n'aient pas à consacrer à la tarification du carbone une part de leur revenu qui soit disproportionnellement élevée.

Contexte et justification

Les économistes et les experts en matière de changement climatique ont depuis longtemps reconnu que la tarification de la pollution par le carbone peut s'avérer un outil politique efficace pour réduire les émissions de GES. Alors qu'un éventail de politiques (p. ex. des mesures réglementaires et incitatives, des normes d'émission et de performance énergétique, des marchés publics, etc.) est nécessaire pour s'attaquer au problème d'émissions de GES dans son ensemble, un prix du carbone envoie quant à lui un signal clair tant aux entreprises qu'aux consommateurs : ils doivent réduire leur consommation de combustibles fossiles, utiliser l'énergie de façon plus efficiente et recourir davantage aux diverses formes d'énergies moins polluantes.

Plusieurs gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, ont déjà instauré un prix du carbone. Au Canada, à l'issue de la réunion des premiers ministres de mars 2016, ces derniers se sont engagés à « assurer une transition vers une économie sobre en carbone en adoptant une vaste gamme de mesures appropriées au pays, notamment à l'aide de mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone [...] »¹. L'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a décrit la tarification du carbone comme étant le « mécanisme le plus efficace » pour réduire les émissions de GES². Des

entreprises canadiennes de tous les secteurs de l'économie ont également manifesté leur soutien à la mesure de tarification du carbone, y compris celles qui se sont jointes à la coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone³.

Principes

Une politique de tarification du carbone peut être instaurée de diverses façons qui sont toutes aussi efficaces. S'ils sont rigoureusement conçus, une taxe sur le carbone et un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions peuvent tous deux contribuer à réduire les émissions au Canada. Étant donné qu'un certain nombre de provinces ont mis en place des systèmes différents de tarification du carbone, le gouvernement fédéral se retrouve confronté au défi d'instaurer un cadre qui soit cohérent à la grandeur du Canada et qui, au fil du temps, évoluera en un système pancanadien unique de tarification du carbone. Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de mettre en place un système de tarification du carbone qui :

- envoie un signal de grande portée et relativement uniforme à l'économie canadienne en arrimant des approches basées sur le marché à des réductions des émissions de

¹ Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (2016). Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques. Sur internet : <http://www.scics.gc.ca/francais/Conferences.asp?a=viewdocument&id=2401>

² O'NEIL, P. « McKenna to B.C.: Great job on climate, don't rest on laurels », Vancouver Sun, 11 avril 2016. Sur internet (en anglais

seulement) : <http://www.ottawacitizen.com/news/local+news/mckenna+great+climate+rest+laurels/11845241/story.html>

³ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Déclaration conjointe sur la coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, 15 juillet 2016*. Sur internet : http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1099259&_ga=1.97184534.860128830.1475765087

carbone qui sont en accord avec les mécanismes du marché international de l'Accord de Paris.

- entraîne des réductions des émissions de carbone à court terme et permet d'atteindre d'ici 2030 les cibles canadiennes établies dans le cadre de l'Accord de Paris.
- encourage un accroissement des ambitions en ce qui concerne les réductions d'émissions, et qui est conçu en vue d'atteindre l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C.
- assure une prévisibilité à court terme pour les entreprises et l'industrie, et qui sert d'aide à la planification en clarifiant la vision à long terme.
- crée de nouvelles sources de revenus pouvant être exploités pour financer d'autres stratégies de réduction du carbone.
- sert de mesure incitative au développement, à la production, à l'exportation et à l'utilisation des technologies propres en plus d'améliorer l'efficacité des technologies énergétiques classiques.
- réduit les fuites et dissipe les préoccupations concernant la compétitivité.
- inclut des considérations de réinvestissement en concertation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada.

Niveau du prix du carbone

Pour qu'un prix du carbone instauré à l'échelle pancanadienne soit efficace et qu'il permette au Canada d'atteindre ou même de dépasser ses cibles de l'Accord de Paris, il doit être fixé à un niveau qui correspond minimalement au coût social de l'utilisation des combustibles fossiles. Établir un prix des émissions de carbone qui correspond à leur coût total — y compris les coûts liés à l'atténuation des impacts du changement climatique et de la pollution atmosphérique — procure des avantages sur le plan macroéconomique équivalant à plusieurs fois le coût de sa mise en œuvre. Il importe également que le prix du carbone augmente de manière prévisible et à un taux qui procure des certitudes économiques et réglementaires à long terme pour qu'il contribue à réduire les émissions de façon durable.

Environnement et Changement climatique Canada estime minimalement à 40 \$ la tonne le coût social du carbone, c'est-à-dire le coût des impacts du changement climatique causé par ces émissions à un taux d'actualisation de 3%⁴ (le prix estimé par la U.S. Environmental Protection Agency est plus élevé). Le coût de la pollution atmosphérique locale est, à lui seul, plus élevé que le coût social du changement climatique⁵. Un prix du carbone convenable pourrait être initialement établi à un taux au moins équivalent au coût social du carbone et augmenter annuellement pour atteindre le prix requis pour tenir compte des effets sur l'environnement et atteindre les objectifs en matière de climat.

4 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2016). *Mise à jour technique des estimations du coût social des gaz à effet de serre réalisées par Environnement et Changement climatique Canada*. Sur internet :

<http://ec.gc.ca/cc/default.asp?lang=Fr&n=BE705779-1>

5 SAWYER, D. (2015). *The Benefits of Climate Action to Hard Working Canadian Families*. EnviroEconomics. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.enviroeconomics.org/#!The-Benefits-of-Climate-Action-to-Hard-Working-Canadian-Families/c1uze/55380e170cf21fee1339c111>

Revenus

La Coalition du budget vert recommande d'affecter les recettes provenant de l'instauration d'un prix du carbone à la réalisation de certains objectifs fondamentaux :

- Réinvestir les recettes dans des mesures qui visent à stimuler la croissance économique verte tout en continuant d'exercer une pression à la baisse sur les émissions de carbone, notamment dans les transferts modaux, la décarbonation du secteur des transports, la réduction des émissions et l'amélioration de l'efficacité du secteur du bâtiment.
- Veiller à ce que les ménages à faible revenu, ainsi que les personnes et les familles plus vulnérables, soient indemnisés des dépenses supplémentaires qu'ils devront assumer et qu'ils se voient offrir des possibilités d'emploi afin qu'ils puissent prendre part à la transition vers une économie sobre en carbone.
- Financer les mesures d'adaptation, y compris les investissements dans l'amélioration des infrastructures et dans les solutions de conservation de la nature.
- Réinvestir dans les mesures de conservation sur les terres publiques et privées comme moyen de renforcer la résilience du paysage canadien et son adaptabilité au changement climatique.

Politiques complémentaires

On ne saurait s'attendre à ce que la tarification du carbone permette de réduire à elle seule et de façon significative les émissions étant donné que d'importantes sources d'émissions de GES y sont peu sensibles ou sont déjà restreintes par d'autres mesures. Au cours des premières années plus particulièrement, lorsque le prix du carbone est plus susceptible d'être en deçà de la valeur requise pour entraîner des réductions d'émissions importantes, une gamme complète de politiques sera nécessaire pour positionner le Canada en voie de réduire ses émissions de façon substantielle conformément à l'objectif établi dans le cadre de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. À titre d'exemple, ces politiques incluraient notamment :

- des lois et règlements (p. ex. l'élimination progressive accélérée du charbon, une réglementation visant à réduire les émissions de méthane, une législation pour les véhicules « zéro émission »);
- des programmes de dépenses (dans l'infrastructure verte, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, amener des collectivités isolées à cesser de dépendre du diesel);
- des programmes d'encouragement (programmes de rénovation éconergétique profonde);
- d'autres outils fiscaux (élimination des subventions au secteur des combustibles fossiles).

Renseignements

Dale Marshall

Gestionnaire de programme national
Environmental Defence
dmarshall@environmentaldefence.ca

RÉFORME DES SUBVENTIONS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada élimine, à l'aide d'une loi qui imposerait un échéancier prévu dans le budget de 2017, toutes les dispositions fiscales qui assurent un traitement préférentiel au secteur des combustibles fossiles, y compris les mesures suivantes :

- La déduction pour amortissement accéléré (DAA) accordée aux projets d'exportation de gaz naturel liquéfié, introduite dans le budget de 2015⁶;
- Les déductions pour actions accréditives accordées aux investisseurs pour des projets qui touchent au secteur pétrolier et gazier grâce à l'acquisition d'actions et aux sociétés en commandite;
- Déductions immédiates des frais d'exploration au Canada.

En plus des mesures mentionnées ci-dessus, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada élimine d'ici 2020 toutes les dispositions fiscales fédérales, les subventions à la production et les mesures fiscales en lien avec les combustibles fossiles, dont :

- les frais d'aménagement au Canada;
- l'exemption des droits de douane pour les importations d'unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique;
- les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG);
- les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE), et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).

Économies financières : environ 1,5 milliard de dollars annuellement.

La Coalition du budget vert invite en outre le gouvernement du Canada à :

- annoncer un examen global qui permettrait de quantifier et de rendre publics les coûts de toutes les dépenses directes fédérales, des subventions à la production, des crédits d'impôt et de toutes les autres mesures d'aide publique octroyées aux industries du charbon, du gaz et du pétrole ainsi que du gaz naturel. Nous recommandons que cette information soit transmise au Bureau du directeur parlementaire du budget et au ministère des Finances à temps pour les perspectives économiques et prébudgétaires afin que les recettes prévues puissent être incluses dans le budget de 2018 et les budgets fédéraux subséquents.
- entreprendre, dans le cadre des engagements du G7 et du G20, des travaux avec les pays partenaires afin de déterminer des modes de subvention aux combustibles fossiles qui sont efficaces.

6 Malgré le fait que la nouvelle DAA accordée au secteur du gaz naturel liquéfié doit expirer en 2025, la Coalition du budget vert recommande sa révocation immédiate dans le budget de 2017.

Contexte et justification

Bon nombre de ces avantages fiscaux et déductions accélérées que nous recommandons de réformer remontent aux années 1970 et ne servent plus leurs objectifs d'origine⁷. Ces mesures reposaient historiquement sur des facteurs tels que les risques associés à l'exploration, les retombées de l'exploration pour des tierces parties (similaires à la recherche et au développement), les capitaux nécessaires importants, la volatilité des prix et le désir d'être concurrentiel. Aujourd'hui, cependant, rien ne prouve que ces facteurs sont uniques au secteur minier et à celui des combustibles fossiles, ou qu'ils méritent des traitements préférentiels.

Le gouvernement du Canada a réitéré son engagement d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, tant

7 SAWYER, Dave et Seton STIEBERT (2010). Sur internet (en anglais seulement) : http://www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs_aws_3canprovinces.pdf

dans les communiqués du G7⁸, du G20⁹ que de l'APEC¹⁰. Lors du Sommet des leaders nord-américains qui s'est tenu à Ottawa en juin 2016, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement d'éliminer ces subventions d'ici 2025¹¹. La Coalition du budget vert salue ces engagements, en principe. Toutefois, une clarté des politiques s'impose en ce qui concerne ce que les

8 G7 (26-27 mai 2016). *G7 Ise-Shima Leaders' Declaration*. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.mofa.go.jp/files/000160266.pdf>

9 INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2015). *Fossil fuel subsidy reform in Canada: A post-partisan issue*. Sur internet (en anglais seulement) : <https://www.iisd.org/blog/fossil-fuel-subsidy-reform-canada-post-partisan-issue>

10 APEC (19 novembre 2015). *2015 Leaders' Declaration*. Sur internet (en anglais seulement) : http://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2015/2015_aelm.aspx

11 SOMMET DES LEADERS NORD-AMÉRICAINS (29 juin 2016). *Déclaration des leaders sur le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement*. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/06/29/declaration-des-leaders-partenariat-nord-americain-matiere-de-climat-denergie>

gouvernements qualifient de subventions « efficaces » et leur responsabilité dans le processus d'élimination des subventions aux combustibles fossiles dans les délais prévus. La Coalition du budget vert recommande que toutes les subventions directes, le traitement fiscal préférentiel, les autres mesures fiscales et toutes les autres formes d'aide publique accordés aux producteurs de charbon, de pétrole et de gaz naturel (y compris le gaz naturel liquéfié) soient éliminés d'ici 2020, avant les délais prévus par le G7 et le Sommet des leaders nord-américains.

L'élimination des subventions aux combustibles fossiles relève de la compétence du ministère des Finances ainsi que du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, en plus d'être énoncée dans les lettres de mandat des ministres^{12, 13} de ces deux ministères. Cette mesure peut soutenir les actions du gouvernement relativement au Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique. Les subventions aux combustibles fossiles peuvent fausser le marché et compromettre les objectifs du Canada en matière de climat. En outre, le gouvernement s'est engagé à introduire un prix national sur le carbone d'ici 2018. Il convient ici de souligner que les subventions aux combustibles fossiles agissent comme une tarification négative du carbone.

Aussi, à l'instar de 83 autres pays et sociétés d'envergure, le Canada a donné son appui au communiqué des amis de la réforme des subventions aux énergies fossiles¹⁴. Les partisans de ce communiqué ont reconnu que l'élimination des subventions aux combustibles fossiles constituerait une contribution importante à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre, et qu'il « est donc urgent d'accélérer la réforme des subventions aux énergies fossiles ». Les recommandations de la Coalition du budget vert permettraient au gouvernement du Canada d'adhérer aux principes convenus dans le communiqué en matière de communication, de transparence et d'ambition en ce qui concerne la portée et l'échéancier de la mise en œuvre de la réforme des subventions¹⁵.

En outre, le gouvernement fédéral devrait également travailler en collaboration avec les autres ordres de gouvernement afin de déterminer les possibilités et encourager l'élimination des subventions infranationales aux énergies fossiles. En plus des recommandations de la Coalition du budget vert énoncées ci-dessous, le cadre pancanadien devrait comprendre un accord visant à établir une série de principes fiscaux communs pour réformer les régimes fiscaux provinciaux et fédéral en vue d'encourager les investissements dans les sources d'énergies propres et à faibles émissions de carbone.

12 BUREAU DU PREMIER MINISTRE DU CANADA (2015). *Lettre de mandat du ministre des Finances*. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-finances>

13 BUREAU DU PREMIER MINISTRE DU CANADA (2015). *Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique*. Sur internet : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-l'environnement-et-du-changement-climatique>

14 FRIENDS OF FOSSIL FUEL SUBSIDY REFORM (2016). *Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles*. Sur internet : <http://ffsr.org/wp-content/uploads/2015/06/friends-fossil-fuel-subsidy-communique-fr.pdf>

15 FRIENDS OF FOSSIL FUEL SUBSIDY REFORM (2016). *Communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles*. Sur internet : <http://ffsr.org/wp-content/uploads/2015/06/friends-fossil-fuel-subsidy-communique-fr.pdf>

Recommandations

La Coalition du budget vert recommande d'éliminer les mesures suivantes accordées au secteur des combustibles fossiles :

La déduction pour amortissement accéléré (DAA) accordée pour les projets de gaz naturel liquéfié.

Introduite dans le budget de 2015, une nouvelle DAA pour le matériel utilisé dans les installations de gaz naturel liquéfié s'est vue maintenue dans les dépenses fiscales du budget de 2016 et prolongée jusqu'en 2025¹⁶. Cette nouvelle DAA permet de déduire du revenu imposable les investissements effectués dans le matériel admissible utilisé pour la liquéfaction du gaz naturel, à un taux beaucoup plus élevé, soit une déduction de 22 %, qui amène le taux de DPA jusqu'à 30 % pour ces dépenses admissibles. Pour ce qui est des bâtiments non résidentiels utilisés dans une installation qui liquéfie le gaz naturel, la DAA a été portée à 10 %.

Économies prévues : 9 millions de dollars par année¹⁷.

Déductions pour actions accréditatives accordées aux investisseurs pour des projets des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Cet avantage fiscal permet aux sociétés de renoncer à un certain montant de leurs FEC et de leurs FAC, ou de les transférer aux actionnaires qui peuvent ensuite réclamer eux-mêmes les déductions fiscales qui en résultent¹⁸.

Économies prévues : 133 millions de dollars¹⁹.

Sociétés d'exploration en commandite.

Les bénéficiaires engendrés par les activités d'exploration des sociétés en commandite sont imposés à titre de gains en capital, dont le taux d'imposition est 50 %²⁰.

Économies prévues : inconnues.

Les crédits d'impôt pour les frais d'exploration au Canada (FEC)

L'allègement fiscal relatif aux frais d'exploration au Canada (FEC) permet des déductions supplémentaires, à un taux de 100 %, des coûts engagés pour des études géologiques, géophysiques et géothermiques (G3), ainsi que pour le forage d'exploration. Les FEC sont des dépenses encourues en vue d'établir l'existence, la localisation, l'étendue et la qualité d'une ressource minière, de pétrole ou de gaz naturel au Canada.

16 GOUVERNEMENT DU CANADA. *Budget de 2016*, Chapitre 8, p.256. Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf>

17 Dans le budget de 2015, on prévoyait que le report de l'impôt associé à cette mesure devrait réduire les impôts fédéraux de 45 millions de dollars au cours de la période de 2015-2016 à 2019-2020. *Un leadership fort, un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité*, déposé à la Chambre des communes le 21 avril 2015, p.231. Sur internet : <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/toc-tdm-fra.html>

18 OIL CHANGE INTERNATIONAL, OVERSEAS DEVELOPMENT INSTITUTE, INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (novembre 2015). *G20 subsidies to oil, gas and coal production: Canada*. Sur internet (en anglais seulement) : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9988.pdf>

19 OCDE (2016). *Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles : Canada*. Données extraites le 13 septembre 2016. Sur internet : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=bb0d17c8-cd70-4f62-ad8c-a79bc950f0b2&themtreid=7>

20 INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (septembre 2016). Estimations fondées sur les données de 2013 à 2015. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.iisd.org/faq/ffs/canada/>

Jusqu'en 2018, les FEC comprennent également les dépenses encourues pour la mise en production de mines, notamment le déblaiement, l'enlèvement des terrains de couverture et le dépouillement ainsi que le creusage d'un puits de mine²¹.
Économies prévues : 148 millions de dollars par année²².

Déductions fiscales liées aux frais d'aménagement au Canada (FAC).

Actuellement, les producteurs de pétrole et de gaz naturel et les sociétés minières peuvent déduire du revenu imposable jusqu'à 30 % d'un vaste éventail de dépenses liées au forage, à l'aménagement et au creusage. Après 2017, les frais d'aménagement de préproduction dans le secteur minier perdront leur statut de frais d'exploration pour devenir des FAC (frais d'aménagement au Canada) également. Le coût ou le droit d'exploitation de tout avoir minier canadien ou encore le coût d'une participation dans un tel avoir sont aussi admis comme FAC. Les FAC sont accumulés dans le compte des « frais cumulatifs d'aménagement au Canada » (FCAC), duquel les sociétés peuvent déduire jusqu'à 30 % du solde non encore déduit de ce compte à la fin de l'exercice. Le solde inutilisé peut être indéfiniment reporté prospectivement²³.

Économies prévues : 1,018 milliard de dollars par année²⁴.

Exemption des droits de douane pour les importations d'unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique.

Cet allègement fiscal visait au départ à stimuler l'exploration pétrolière et gazière en mer dans l'Atlantique et l'Arctique. Cette exonération de droits a été rendue permanente dans le budget de 2014.

Économies prévues : inconnues.

Les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG).

Les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG) permettent aux sociétés pétrolières et gazières de demander un crédit d'impôt de 10 % pour les coûts relatifs à l'achat de puits de pétrole et de gaz ainsi qu'aux droits d'extraction.

Économies prévues : 36 millions de dollars par année²⁵.

21 Dans le budget de 2011, on proposait que les frais d'aménagement défrayés pour amener une nouvelle mine de sables bitumineux à des niveaux de production commercialement acceptables soient traités comme des frais d'aménagement au Canada (FAC) plutôt que des FEC comme par le passé. Dans le budget de 2013, on proposait que les frais d'aménagement de préproduction d'une mine soient traités comme des frais d'aménagement au Canada (FAC), qui sont déductibles de 30 % en fonction de la valeur résiduelle. (Source, Ressources naturelles Canada, 2014)

22 INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (septembre 2016). Estimations fondées sur les données de 2013 à 2015. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.iisd.org/faq/ffs/canada/>

23 RESSOURCES NATURELLES CANADA (2014). *Règles propres au secteur minier. Ottawa. Gouvernemen du Canada*. Sur internet : <http://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/fiscalite/regime-imposition-industrie-miniére/8893>

24 INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (septembre 2016). Estimations fondées sur les données de 2013 à 2015. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.iisd.org/faq/ffs/canada/>

25 INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (septembre 2016). Estimations fondées sur les données de 2013 à 2015. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.iisd.org/faq/ffs/canada/>

Les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE), et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).

Ces crédits permettent actuellement aux sociétés minières canadiennes de déduire 30 % des dépenses d'exploration encourues à l'étranger. Il n'existe pas de données pour estimer le montant des recettes fiscales fédérales cédées pour ces deux mesures.

Économies prévues : inconnues.

En outre, la Coalition du budget vert recommande que le ministère des Finances entreprenne un examen approfondi afin de quantifier et de rendre publics les coûts de toutes les subventions à la production et des crédits d'impôt octroyés aux industries du charbon, du gaz naturel et du pétrole, y compris celles octroyées aux secteurs des pipelines et des raffineries. Pour ce faire, les dépenses fiscales se rapportant aux combustibles fossiles devront être séparées des dépenses fiscales auxquelles a droit le secteur minier²⁶. De plus, il sera nécessaire de catégoriser les dépenses fiscales admissibles dans le secteur de l'énergie (c.-à-d. l'énergie pétrolière, gazière, du charbon, éolienne, géothermique, solaire, etc.) afin de déterminer l'incidence du régime fiscal sur les investissements dans l'énergie propre et de renforcer les mesures fiscales actuelles en vue de générer d'autres investissements dans les technologies propres.

Renseignements

Amin Asadollahi

Responsable de la division sur l'atténuation des changements climatiques en Amérique du Nord
Institut international du développement durable
aasadollahi@iisd.ca

26 Les déductions fiscales suivantes posent un problème particulier à une estimation exacte et fiable : les frais d'aménagement au Canada, les frais d'exploration au Canada, les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, les frais relatifs à des ressources à l'étranger et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger. Les déductions pour amortissement qui peuvent être accumulées chaque année, puis déduites lorsque le propriétaire le décide, ainsi que les données propres à ces déductions fiscales ne semblent pas facilement accessibles. L'analyse la plus récente à cet égard menée par le ministère des Finances semble être la partie 2 du document intitulé *Dépenses fiscales et évaluations 2012*, « Dépenses fiscales au titre de la déduction pour amortissement accéléré ». Le document explique principalement la raison pour laquelle il peut être trop difficile d'obtenir des chiffres exacts dans de tels cas, notamment en raison de la relation complexe avec d'autres déductions fiscales. Les déductions pour actions accréditives posent un problème similaire puisque leurs données sont également agrégées.

FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sommaire de la recommandation

Le Canada et d'autres pays développés se sont engagés dans l'Accord de Paris à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars US par année pour venir en aide aux pays en voie de développement dans la lutte aux changements climatiques. La contribution publique du Canada en 2020 se situera toutefois environ 2 milliards de dollars CA en deçà de sa juste part.

Investissement requis :

Au moins 2 milliards de dollars CA au cours des trois prochaines années devraient être ajoutés aux 800 millions de dollars déjà promis par le gouvernement fédéral pour 2020, lesquels contribueront à mobiliser des investissements supplémentaires du secteur privé. De 2021 à 2025, la contribution publique annuelle du Canada devrait s'élever entre 2,8 milliards de dollars CA et 3,7 milliards de dollars CA (selon un ratio approprié de financement du secteur privé et le taux de change entre le Canada et les États-Unis).

Contexte et justification

Le financement international de la lutte aux changements climatiques est un élément névralgique de tous les accords et toutes les négociations à l'échelle internationale qui concernent le climat. Les pays développés ont reconnu qu'ils sont en grande partie responsables des changements climatiques et qu'ils sont davantage en mesure d'y faire front. Ainsi, le Canada et d'autres pays développés ont convenu de fournir du financement aux pays en voie de développement pour lutter contre les effets auxquels ils sont déjà confrontés et les aider dans les projets de développement à faibles émissions de carbone. Cet engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris consistait à mobiliser au moins 100 milliards de dollars US par an en financement entre 2020 et 2025²⁷.

Niveau d'engagement

Selon une étude portant sur un certain nombre de méthodes de calcul de la juste part du Canada dans le financement de la lutte aux changements climatiques, la somme qui doit y être allouée devrait se situer entre 3 % et 4 % du montant total déboursé par les pays développés²⁸. Le Réseau action climat Canada situe quant à lui la valeur de la juste part du Canada à 4 % du montant total mobilisé par les pays développés²⁹. Il s'agit du même ratio utilisé par le gouvernement fédéral précédent lorsqu'il a fourni 1,2 milliard de dollars sur les 30 milliards de dollars requis pour financer les initiatives de lutte aux changements climatiques de 2010 à 2012³⁰. Selon le Globe and

Mail, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, a fait mention de la part annuelle du Canada de 4 milliards de dollars lorsqu'il a annoncé en novembre 2015 que son gouvernement allait consentir 2,65 milliards de dollars pour le financement de la lutte aux changements climatiques³¹.

Si l'on applique à la juste part du Canada un ratio qui se situe entre 3 % et 4 %, le Canada devra, à compter de 2020, allouer annuellement au financement du climat entre 3 milliards et 4 milliards de dollars US provenant de sources publiques et privées (entre 3,8 milliards et 5,1 milliards de dollars CA selon le taux de change moyen de 2015). Alors que la contribution publique annoncée en novembre 2015 est favorablement accueillie, la somme totale de 800 millions de dollars prévue pour 2020 ne saurait suffire à mobiliser suffisamment de financement du secteur privé pour totaliser la juste part du Canada. Un rapport de l'OCDE évalue que chaque dollar de financement public alloué à la lutte aux changements climatiques permet de mobiliser 0,38 dollar additionnel en investissement du secteur privé³². C'est selon ce même ratio que le gouvernement fédéral s'est maintenant engagé à consentir environ 1,1 milliard de dollars CA en 2020 plutôt que les 3,8 milliards de dollars CA minimalement requis.

27 Accord de Paris. Article 54. Sur internet : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

28 DEMERSE, Clare. (2009). *Our Fair Share: Canada's Role in Supporting Global Climate Solutions*. Pembina Institute. Sur internet (en anglais seulement) :

<https://www.pembinafoundation.org/reports/our-fair-share-report.pdf>

29 RÉSEAU ACTION CLIMAT CANADA (2015). *La juste part du Canada : La réalité se cache derrière les chiffres*. Sur internet : <http://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2015/04/INDCBackgrounderFrenchMarch2015.pdf>

30 ENVIRONNEMENT CANADA (2011). « Le ministre Kent annonce un financement international pour des initiatives axées sur le climat ».

Communiqué de presse, 5 décembre 2011. Sur internet : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=714D9AAE-1&news=B37E3BE6-5D04-4566-B674-677A20213456>

31 CLARK, C. (2015). « Canada commits \$2.65-billion to climate-change funding. » *Le Globe and Mail*. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/canada-commits-265-billion-to-climate-change-funding/article27507453/>

32 OCDE et Climate Policy Initiative (2015). *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars*. Sur internet : <http://www.oecd.org/fr/environnement/cc/OECD-CPI-Climate-Finance-Report-Fr.pdf>

Année	Contribution annoncée par le gouvernement fédéral	Part estimée de fonds publics (complétée par le financement privé*)
2016	300 M\$ CA	
2017	400 M\$ CA	
2018	500 M\$ CA	
2019	650 M\$ CA	
2020	800 M\$ CA	2,8 G\$ CA – 3,7 G\$ CA
2021-2025	0 \$	2,8 G\$ CA – 3,7 G\$ CA par an

* Dépendra du pourcentage de juste part choisi par le gouvernement du Canada, du facteur d'accroissement des fonds du secteur privé et du taux de change entre le Canada et les États-Unis.

Renseignements

Dale Marshall

Gestionnaire de programme national
Environmental Defence
dmarshall@environmentaldefence.ca

Principes pour le financement climatique

Le financement du Canada dans la lutte aux changements climatiques doit tenir compte d'importants principes pour être optimalement efficace et nous permettre de respecter nos engagements. Ce financement doit donc être :

- nouveau et supplémentaire : piger dans les fonds du développement international pour financer le changement climatique n'est pas d'une grande utilité pour les pays en voie de développement.
- également réparti entre les mesures d'atténuation et d'adaptation : beaucoup de pays pauvres ont particulièrement besoin d'aide en ce qui concerne l'adaptation, étant donné leur niveau de développement et les effets auxquels ils sont confrontés.
- accordé sous forme de subvention plutôt que de prêt : octroyer des fonds qui doivent être remboursés rend les pays endettés encore plus vulnérables financièrement.
- prévisible : il est fort louable que le gouvernement du Canada ait annoncé bien à l'avance sa contribution des cinq prochaines années. À l'avenir, l'affectation à cette fin d'une partie des recettes générée par la tarification du carbone permettrait à la communauté internationale de connaître les sommes qu'elle peut s'attendre à recevoir du Canada à partir de 2020 et pour les années subséquentes.

Politiques complémentaires

- Réorienter les fonds des subventions aux énergies fossiles vers le financement international du climat.
- Soutenir les modes de financement du climat qui sont innovateurs, tels que l'imposition de taxes sur les combustibles de soute de l'aviation internationale et l'expédition internationale, ou la taxation des transactions financières.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Énergies renouvelables

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada renouvelle son financement d'un milliard de dollars annuellement à Ressources naturelles Canada pour le Fonds de l'énergie propre afin de financer des projets de démonstration, la recherche, le déploiement et la transmission partout au pays d'énergies renouvelables.

Investissement requis :

Pour 2017-2018 : 1 milliard de dollars
Récurrence : 1 milliard de dollars par an pendant 4 ans

Contexte et justification

Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé à financer les projets d'infrastructures vertes dans le cadre d'un programme décennal historique d'investissement dans les infrastructures. Toutefois, des lacunes persistent en ce qui concerne les investissements dans la modernisation du réseau électrique canadien et empêchent de tirer le meilleur parti des ressources de notre pays et de réduire les émissions de carbone qui perturbent notre climat. En mobilisant du financement pour la production d'électricité propre, le raccordement des réseaux électriques provinciaux, le stockage d'énergie, l'électrification des utilisations finales et les projets d'énergies renouvelables à l'échelle communautaire, le gouvernement du Canada peut faire croître la classe moyenne, engendrer des retombées significatives pour les collectivités des Premières Nations, renforcer l'économie du pays et réaliser d'importants progrès dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES du Canada.

En 2010, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 12 millions de dollars sur une période de cinq ans à l'Institut de l'énergie éolienne du Canada situé à l'Île-du-Prince-Édouard pour soutenir la recherche dans l'énergie renouvelable et la création d'un petit parc d'éoliennes³³. Alors que la nécessité de trouver des solutions d'énergies renouvelables s'intensifie partout au pays compte tenu des cibles de réduction des émissions toujours plus ambitieuses préconisées dans l'Accord de Paris, ce type de firmes de recherche, indépendantes et sans but lucratif, jouent un rôle majeur pour que s'opère la transition vers les énergies propres.

Le gouvernement du Canada doit donc dès maintenant saisir l'occasion de financer partout au pays les organismes et les initiatives voués à la recherche en matière d'énergies renouvelables afin d'assurer une utilisation optimale des différentes et abondantes sources d'énergie propres du Canada. Ces investissements pourraient notamment soutenir les recherches sur l'énergie solaire en Alberta, sur le stockage de l'énergie en Saskatchewan et sur l'énergie géothermique en Colombie-Britannique, entre autres exemples.

33 THIBODEAU, Wayne (2010). « \$12-million project will study the storage of wind power ». *The Guardian*, 20 août. Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.theguardian.pe.ca/News/Local/2010-08-20/article-1688066/12-million-project-will-study-the-storage-of-wind-power/1>

Investir dans les énergies renouvelables à l'échelle locale favoriserait non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada, cela fournirait aussi des emplois et des occasions d'investissement aux Canadiens dans les régions éloignées en plus de soutenir l'élimination de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Le gouvernement du Canada peut soutenir les projets d'énergies renouvelables d'envergure communautaire en élargissant l'accès aux subventions fédérales pour les projets de démonstration. Des investissements précédemment consentis par le gouvernement fédéral dans ce domaine ont eu des effets grandement favorables pour des communautés telles que la Première Nation de Cowessess, en Saskatchewan, où près de la moitié d'un projet communautaire de production et de stockage d'énergie éolienne de 5,5 millions de dollars a été financé par le Fonds pour l'énergie propre de Ressources naturelles Canada³⁴.

Dans les cas où les fonds peuvent être octroyés à des communautés hors réseau, les énergies renouvelables peuvent contribuer à réduire les émissions de GES en diminuant de façon significative le besoin de brûler du diesel pour produire de l'électricité. Dans les cas où des projets locaux permettent d'alimenter le réseau électrique avec de l'énergie propre, l'approvisionnement énergétique se trouve amélioré et les collectivités concernées pourraient être admissibles à des retombées économiques provenant des tarifs de rachat garantis ou de programmes de facturation nette.

Afin de compléter les projets d'énergie renouvelable à petite échelle et tirer profit de la croissance des énergies renouvelables au Canada, le gouvernement fédéral doit également investir dans l'amélioration du raccordement des réseaux provinciaux d'électricité³⁵. Le manque actuel d'infrastructures permettant de transmettre l'énergie excédentaire aux marchés extérieurs de la province qui la produit constitue l'un des défis majeurs qui se posent pour fournir aux Canadiens de l'énergie à faible coût et à faibles émissions de carbone. Par exemple, permettre l'utilisation des ressources énergétiques de la Colombie-Britannique et du Manitoba exploitées de façon responsable pour soutenir la transition vers l'abandon de l'énergie

34 RESSOURCES NATURELLES CANADA. <http://www.rncan.gc.ca/energie/financement/programmes-financement-actuels/fep/4984>

35 PROJET TROTTIER POUR L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE (2016). Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.davidsuzuki.org/publications/downloads/2016/Trottier-Energy-Futures-Project-March31.pdf>

provenant des centrales au charbon en Alberta et en Saskatchewan permettrait d'accélérer la réduction des émissions de GES totales du Canada, d'améliorer la productivité économique des provinces exportatrices d'hydroélectricité en plus de procurer des bienfaits importants en matière de santé aux provinces qui l'importent. Construire et entretenir les infrastructures

nécessaires pour permettre cet échange d'électricité créerait de l'emploi, élargirait l'accès des services publics aux marchés et améliorerait la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement énergétique du Canada.

Efficacité énergétique

Afin de soutenir l'efficacité énergétique, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada accorde 400 millions de dollars par an pour les cinq prochaines années afin de remettre sur pied un programme de rénovation domiciliaire semblable au programme écoÉNERGIE Rénovation, en commençant par les habitations du Nord et les ménages à faible revenu.

Investissement requis :

Pour 2017-2018 : 400 millions de dollars

Récurrence : 400 millions de dollars par an pendant cinq ans

Contexte et justification

Les bâtiments comptent pour 12 % des émissions totales de GES au Canada³⁶, principalement en raison du recours au gaz naturel pour le chauffage et la climatisation, et à cause de l'utilisation de matériaux d'isolation inefficaces et désuets.

En avril 2007, le gouvernement du Canada a mis sur pied le programme écoÉNERGIE Rénovation, qui accordait aux propriétaires de maisons et de bâtisses commerciales des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ pour effectuer des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique. Le programme a pris fin en 2012, bien avant que les 400 millions de dollars prévus dans le budget n'eussent été versés³⁷. Remettre sur pied un programme similaire créerait des emplois, réduirait les émissions de GES et remettrait de l'argent dans les poches des Canadiens, tant au moment des rénovations sous forme de remboursement, qu'à long terme grâce à une diminution de leur consommation d'énergie.

Renseignements

Steve Kux

Analyste, changements climatiques et politiques énergétiques

Fondation David Suzuki

skux@davidsuzuki.org

³⁶ ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. <https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=F60DB708-1>

³⁷ TAPPER, Josh (2012). « Federal government pulls plug on ecoEnergy Retrofit program ». *Toronto Star*, 30 janvier. Sur internet (en anglais seulement) : https://www.thestar.com/news/canada/2012/01/30/federal_government_pulls_plug_on_ecoenergy_retrofit_program.html

DÉPLOIEMENT DE L'ÉNERGIE PROPRE DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Il est primordial que les communautés autochtones du Canada bénéficient des retombées économiques et sociales de la transition du pays vers un avenir sobre en carbone. La Coalition du budget vert invite le ministère des Affaires autochtones et du Nord, avec l'appui d'autres ministères tels que Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada, à prioriser le déploiement des énergies renouvelables dans les collectivités autochtones du Nord et celles qui sont éloignées, et qui dépendent grandement de la coûteuse et polluante production d'électricité à partir du diesel. Une telle intervention serait en accord avec la Déclaration des leaders sur le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement ainsi qu'avec les engagements énoncés par le gouvernement fédéral visant à prendre des mesures en matière de changement climatique et à améliorer le bien-être économique et social des communautés autochtones du Canada. Les possibilités sont très intéressantes, plus particulièrement si on tient compte du contexte de tarification fédérale du carbone, de la fluctuation des prix d'importation et de la disponibilité du carburant diesel à long terme.

Diminuer la dépendance à l'égard du diesel dans ces communautés entraînerait de nombreux avantages, dont l'amélioration de la qualité de l'air, une sécurité accrue en matière d'énergie, la création d'emplois, l'inclusion et la prise de participation de l'entrepreneuriat autochtone dans le capital des projets d'énergies propres ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi la Coalition du budget vert appuie la proposition faite par l'Assemblée des Premières Nations au Groupe de travail sur les technologies et l'innovation propres du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique afin que soit créé un « **fonds à triple vocation destiné aux Premières Nations qui serait ciblé pour la réduction des émissions de GES et consacré aux infrastructures durables** », de l'ordre de 1,4 milliard de dollars à 2,3 milliards de dollars sur dix ans. Le fonds proposé serait destiné à réduire de 50 % l'utilisation du diesel dans 140 communautés autochtones du Nord situées hors réseau grâce à un éventail de mesures, dont les investissements dans les infrastructures. Cette recommandation de l'Assemblée des Premières Nations s'inscrit dans les recommandations précédentes de la Coalition du budget vert relativement à un fonds ciblé destiné aux énergies renouvelables pour les communautés du Nord et éloignées, jumelé à des mesures incitatives en matière d'efficacité énergétique commerciale.

Pleins feux sur les collectivités autochtones de l'Arctique
Les collectivités autochtones de l'Arctique sont confrontées à des défis bien singuliers en raison de leurs conditions météorologiques et de leurs structures de gouvernance particulières.

Lors du Sommet sur les énergies renouvelables en Arctique de la WWF-Canada tenu à Iqaluit du 15 au 17 septembre 2016, le Waterloo Institute of Sustainable Energy a présenté les résultats d'une récente étude qui a permis de déterminer que des collectivités du Nunavut, soit celles d'Iqaluit, de Sanikiluaq, de Rankin Inlet, d'Arviat et de Baker Lake, sont parmi celles où l'électricité hybride, y compris éolienne et solaire, serait vraisemblablement moins coûteuse que le recours au diesel uniquement.

Par exemple, à Arviat, une pénétration des énergies renouvelables de près de 60 % entraînera une réduction de coûts d'environ 2,5 millions de dollars sur dix ans (une économie de près de 10 % en ce qui concerne le coût global) et une diminution de près de 40 % de l'utilisation du diesel. À Sanikiluaq, les énergies éolienne et solaire pourraient combler 50 % des besoins énergétiques de la collectivité et entraîner une réduction de 35 % de la consommation de diesel, ce qui permettrait une économie de près de 2 millions de dollars sur dix ans (même en tenant compte des coûts de transport, d'installation et d'entretien des nouvelles technologies d'énergies renouvelables).

Le Sommet a également mis en lumière le succès qu'a connu l'Alaska dans le déploiement de systèmes d'énergies renouvelables à l'échelle communautaire grâce à un fonds de subventions pour les énergies renouvelables (Renewable Energy Grant Fund). Depuis sa création par le gouvernement de l'Alaska en 2008, ce fonds a permis de verser un total de 259 millions de dollars US à un ensemble de 287 projets admissibles. En 2015, 54 projets ont permis de substituer une quantité de diesel évaluée à 22 millions de gallons d'une valeur de 61 millions de dollars US. On envisage d'augmenter la quantité de diesel substitué à 30 millions de gallons en 2016 alors que de nouveaux projets sont achevés³⁸.

À la lumière de l'expérience de l'Alaska, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied un Fonds pour les énergies renouvelables en Arctique (FERA) et y alloue la somme de 840 millions de dollars CA sur 14 ans, ou 60 millions de dollars CA par an. Un tel fonds permettra de réduire la consommation de diesel de 40 % dans le secteur de la production d'électricité dans 117 collectivités autochtones de l'Arctique d'ici 2030.

Le Fonds pour les énergies renouvelables en Arctique devrait soutenir :

- les études de reconnaissance et de faisabilité;
- des projets de conception et de construction d'un vaste éventail de technologies, y compris, surtout, l'intégration avec forte pénétration de technologies éolienne, solaire et de batteries;

38 ALASKA ENERGY AUTHORITY (avril 2016). *Renewable Energy Atlas of Alaska*.

- du financement (subventions, prêts, garanties de prêt) pour les dépenses en capital de l'intégration de technologies solaire, éolienne et de batteries à hauteur de 50 % du fardeau financier existant;
- du financement pour renforcer les capacités humaines et locales. Former les gens de la localité pour assurer que les systèmes d'énergies renouvelables nouvellement déployés sont entretenus et demeurent fonctionnels est crucial. Offrir des possibilités de formation financée procurera aux collectivités des bénéfices directs grâce à la création d'emplois locaux.

Le FERA permettra d'investir dans les énergies renouvelables et propres, ce qui, en plus d'aider les collectivités autochtones du Nord à atténuer les impacts du changement climatique, entraînera des économies de millions de dollars qui pourront être réaffectés à d'autres occasions de développement économique.

Investissement requis

Pour 2017-2018 : 60 millions de dollars

Récurrence : 60 millions de dollars par an pendant
13 ans

Renseignements

Paul Crowley
Vice-président, Arctique
WWF-Canada
pcrowley@wwfcanada.org



Image: Matthew Henry-- Unsplash

Infrastructures, écosystèmes & adaptation au changement climatique

ADAPTATIONS DES INFRASTRUCTURES NATURELLES ET DES ÉCOSYSTÈMES

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande que dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada investisse 30 % des fonds de la phase 2 prévue dans le plan de financement de l'infrastructure verte afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'infrastructure naturelle du Canada qui s'avère vitale et fournit de précieux services, notamment de l'eau propre, en plus de contribuer à diminuer les inondations, protéger contre les ondes de tempête côtières et bien d'autres services tout aussi inestimables. Une grande partie de cette infrastructure naturelle a été détruite ou détériorée. Les biens de l'infrastructure naturelle doivent donc être protégés ou restaurés de toute urgence pour la santé et la sécurité des Canadiens. Ce financement permettrait de promouvoir des mesures de :

- protection et d'amélioration des zones naturelles urbaines et périurbaines, y compris le reboisement urbain;
- restauration des habitats détruits ou détériorés et d'amélioration de la connectivité entre les paysages exploités agricoles et naturels;
- protection et de restauration des zones tampons côtières, des bassins d'amont et de milieux humides dans les régions exposées aux inondations et aux autres phénomènes météorologiques extrêmes, aux charges d'éléments nutritifs ainsi qu'à d'autres circonstances pouvant compromettre la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la santé et la sécurité humaine.

La Coalition du budget vert estime que 242 millions de dollars seront nécessaires annuellement pour concrétiser les trois premiers engagements, et 250 millions de dollars supplémentaires annuellement pour restaurer les bassins de milieux humides dans les régions du pays qui sont vulnérables aux inondations majeures ainsi que dans les régions côtières exposées aux conséquences de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête.

En outre, nous recommandons qu'une partie du *budget pour un avenir plus propre et plus durable* soit consacrée à mettre en place un fonds particulier pour soutenir l'adaptation des écosystèmes du Canada aux changements climatiques. Une telle initiative permettrait de répondre au besoin urgent de protéger les atouts naturels du Canada, tels que notre biodiversité, qui fournissent des services essentiels à tous les Canadiens et qui se trouvent menacés par l'activité humaine, incluant le changement climatique.

Investissement requis

Pour 2016-2017 :	30 % du financement de l'infrastructure verte investi dans les infrastructures naturelles
Pour 2016-2017 :	10 % du budget destiné à soutenir le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique pour aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique
Récurrence	30 % du financement de l'infrastructure verte par an sur une période de dix ans
Récurrence	10 % du budget destiné à soutenir le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique pour aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique

Sommaire

La Coalition du budget vert salue l'engagement visant à investir 21,9 milliards de dollars sur une période de 11 ans dans des projets destinés à renforcer la résilience des collectivités et des infrastructures publiques construites envers les répercussions du changement climatique afin d'assurer que ces biens publics tangibles soient résilients au climat et qu'ils fournissent des avantages en matière d'adaptation, y compris l'accès à de l'eau potable pour les collectivités et des projets municipaux verts perfectionnés.

Toutefois, sans du soutien fédéral indéfectible pour protéger et améliorer l'infrastructure naturelle, le gouvernement du Canada ratera une occasion unique de faire en sorte que de tels projets soient entrepris. Ainsi, en plus d'assurer que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la biodiversité soient prises en compte dans toutes les nouvelles décisions qui concernent les infrastructures, la Coalition du budget vert demande au gouvernement de prendre un engagement clair en matière d'infrastructures naturelles dans le budget de 2017. Cela devrait se manifester de trois façons :

- En créant un fonds particulier destiné à l'infrastructure naturelle qui compterait au moins pour la moitié du financement proposé en matière d'infrastructure naturelle (15 % de la recommandation totale), et qui serait orienté par un comité de supervision dont les membres seraient issus des secteurs public et privé ainsi que d'organisations non gouvernementales;

- En exigeant que les gouvernements tiennent compte de toutes les possibilités de solutions naturelles de remplacement pour chaque investissement qu'ils effectuent;
- En veillant à ce que chaque gouvernement affecte un certain pourcentage du financement de l'infrastructure verte aux approches de solutions naturelles, avec des critères clairs et des résultats mesurables pour faire en sorte que les considérations relatives à la biodiversité et au climat soient prises en compte.

Les investissements dans les infrastructures naturelles visent à protéger, restaurer et améliorer les écosystèmes naturels afin qu'ils puissent fournir ou maintenir des services écologiques qui devraient autrement être obtenus à l'aide de solutions technologiques.

Les investissements dans les infrastructures naturelles concernent directement les infrastructures vertes et jouent un rôle prépondérant dans le développement des infrastructures sociales. De ces investissements découleront des bienfaits rentables en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et la santé, tant dans les régions urbaines que périurbaines, et la quantité et la qualité de l'eau tout comme la protection du littoral pour les collectivités de partout au pays en seront également favorisés.

Les infrastructures naturelles se présentent sous différents formats. À la plus petite échelle, les arbres constituent une infrastructure naturelle puisqu'ils filtrent l'eau et préviennent les îlots de chaleur. Les complexes de milieux humides constituent également des infrastructures naturelles puisqu'ils emprisonnent et retiennent les produits chimiques, les sédiments et les nutriments, en plus de capter le carbone et filtrer l'eau. La rétention et la restauration des milieux humides et des tampons riverains partout dans les bassins versants entiers permet de diminuer les inondations en aval, les dommages à la propriété et les menaces à la vie humaine. Les effets sur la biodiversité, le microclimat et les autres services écosystémiques varieront selon l'ampleur des opérations : les projets de grande envergure au niveau du paysage fournissent des cobénéfices supplémentaires, comme soutenir une zone protégée et favoriser l'atteinte des cibles et des objectifs de conservation des espèces en péril, tout en contribuant à la réalisation des engagements du Canada en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Étant donné l'ampleur des projets pouvant potentiellement être financés, y compris la diversité des retombées et la possibilité que des parties prenantes autres que le gouvernement puissent prendre part aux travaux, la Coalition du budget vert recommande qu'au moins la moitié du Fonds pour les infrastructures naturelles proposé soit traitée séparément du fonds global pour l'infrastructure verte et qu'il soit encadré par un comité de supervision formé d'experts issus d'organisations non gouvernementales et des domaines public et privé. Cette méthode garantira une transparence et stimulera les initiatives innovantes fondées sur les faits et les preuves scientifiques. Cela permettra également d'assurer une gestion efficace et une mobilisation optimale de fonds provenant d'autres sources de financement.

Si 15 % du montant alloué aux infrastructures vertes est gardés dans un fonds distinct, cette somme doit servir à soutenir des projets de plus grande envergure au niveau du paysage qui pourraient être ignorés par les compétences qui souhaitent favoriser des projets de plus petite ampleur et réalisés à l'échelle locale.

En outre, la Coalition du budget vert recommande qu'en tant que partie du budget pour un avenir plus propre et plus durable, du financement soit consacré pour soutenir l'adaptation des écosystèmes du Canada au changement climatique, notamment pour :

1. maintenir et améliorer la biodiversité et les services écosystémiques (p. ex. la préservation de l'eau, le potentiel de stockage du carbone);
2. protéger les espèces de la faune sauvage touchées par la perte et la dégradation de leur habitat en raison du climat;
3. assurer la connectivité entre les habitats fauniques à l'échelle du paysage global.

En plus d'ouvrir la voie à l'adaptation au climat, ce financement permettra de soutenir directement plusieurs autres engagements du gouvernement fédéral en matière d'environnement et d'atteindre, voire dépasser, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité en plus de protéger les habitats essentiels, dont ceux qui sont favorables aux espèces en péril.

En outre, la Coalition du budget vert recommande les mesures suivantes :

- Intégrer des objectifs qui concernent l'adaptation ou la résilience au changement climatique dans toutes les nouvelles dépenses d'infrastructures, y compris la prise en compte de ses répercussions sur les biens d'infrastructures naturelles, comme la dégradation des milieux humides ou les préjudices à la biodiversité. Cette mesure exigerait la prise en compte systématique des critères qui définissent une solide capacité d'adaptation au changement climatique dans la détermination, l'élaboration et la mise en œuvre de tous les investissements dans les infrastructures financés par le gouvernement fédéral.
- Promouvoir la participation des organisations non gouvernementales canadiennes (ONG) en tant que promoteurs partenaires de projets à part entière dans le cadre de la phase 2 du programme de financement de l'infrastructure verte et la possibilité de soumettre une demande de financement directement au gouvernement du Canada. Cette mesure serait conditionnelle à la capacité des ONG de cibler les possibilités en matière de conservation et de fournir

des preuves et des arguments quant à la façon dont ils fourniront des services d'infrastructures essentielles et attribueront au moins le tiers (33 %) des fonds du programme qui leur seront versés à la réalisation du projet.

- Attribuer des mesures de performance environnementale significatives et offrir des mesures incitatives pour tous les promoteurs. Celles-ci devraient notamment inclure : des objectifs de dépenses et d'acres conservés (particulièrement dans les régions géographiques exposées aux désastres naturels comme les inondations) et l'amélioration de la biodiversité.
- Offrir des incitatifs fiscaux afin d'encourager les entreprises privées à promouvoir les infrastructures naturelles, tant dans le secteur du bâtiment que de l'infrastructure verte.
- Accorder du soutien financier aux municipalités pour qu'elles puissent :
 - ♦ définir leurs actifs de capital naturel et fournir les services municipaux souhaités;
 - ♦ déterminer l'état et la valeur de leurs biens naturels;
 - ♦ élaborer des plans de coûts pour la gestion à long terme de leurs biens naturels;
 - ♦ surveiller, mesurer et évaluer l'efficacité des approches en matière de capital naturel municipal.

Contexte et justification

Investir dans les infrastructures naturelles

Au cours des prochaines décennies, les Canadiens devront relever de nombreux nouveaux défis en raison du changement climatique. Les infrastructures que nous construisons aujourd'hui joueront un rôle déterminant dans la façon dont nous affronterons ces défis.

Actuellement, on retrouve partout au pays plusieurs occasions d'investissements dans les infrastructures naturelles qui seront à la fois rentables et procureront de multiples avantages bien au-delà du service précis qu'ils fournissent.

La Coalition du budget vert recommande que les responsables de la planification des infrastructures et les responsables des politiques adoptent une approche à l'échelle régionale ou du paysage pour s'attaquer aux problèmes d'inondations et de qualité de l'eau, tout en focalisant proactivement leur approche en amont, au niveau des bassins versants, avant que les défis actuels ne soient aggravés par le plein impact du changement climatique. Certaines collectivités ont déjà entrepris de considérer les avantages que leur procurerait la restauration de zones côtières exposées aux ondes de tempête, et une promotion plus poussée d'une telle intervention permettrait de bénéficier des services à meilleur coût et à plus grande échelle. D'autres municipalités élaborent quant à elle des stratégies novatrices en matière de capital naturel grâce à l'évaluation et à la gestion de leur capital dans le cadre de leurs processus d'affaires existants de gestion financière et d'actifs afin de réduire les risques et les dépenses d'immobilisations et d'exploitation tout en renforçant la résilience envers les changements climatiques. Du financement est donc requis pour permettre davantage de projets de démonstration d'une telle approche.

Finalement, les critères d'admissibilité des projets d'infrastructures vertes doivent être facilement quantifiables et démontrables (p. ex. superficie protégée, nombre de bandes riveraines restaurées, quantité d'arbres plantés, etc.) Aussi, les critères doivent refléter le fait que les municipalités plus petites ou situées en milieu rural sont beaucoup plus sujettes à posséder davantage d'espaces de valeur écologique à protéger et à être soumises à de plus fortes pressions pour les aménager que ne le sont les zones urbaines déjà hautement développées.

Aider les écosystèmes à s'adapter au changement climatique

Le changement climatique constitue un important facteur de stress supplémentaire pour les écosystèmes, et les scientifiques estiment qu'il pourrait être responsable d'une disparition de la biodiversité mondiale pouvant atteindre 30 %. Une telle perte entraînerait des conséquences lourdes et immédiates pour ce système dont notre survie dépend. Des écosystèmes en santé nous fournissent de la nourriture, de l'eau et de l'air pur ainsi que plusieurs autres services essentiels. Il est primordial de maintenir la biodiversité du Canada afin de faire en sorte que les écosystèmes et les collectivités humaines fassent preuve de résilience envers le changement climatique.

Un consensus se dégage au sein de la communauté scientifique sur le fait qu'au moins la moitié de nos écosystèmes doivent être protégés des activités industrielles d'une façon interconnectée. Dans certains cas, il sera nécessaire pour atteindre cet objectif de protéger des zones qui n'ont pas encore été affectées de façon significative et, dans les autres cas, restaurer des zones dont l'environnement est dégradé sera fondamental.

Renseignements

Florence Daviet
Directrice des programmes forestiers nationaux
CPAWS
fdaviet@cpaws.org

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Sylvain Perron
Chargé de projet — Coordonnateur Mouvement Ceinture Verte
David Suzuki Foundation
sperron@davidsuzuki.org

FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Investissement recommandé :

2017-2018	2 milliards de dollars
Récurrence :	2 milliards de dollars par année pendant 10 ans

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada investisse dans le transport en commun la somme de 2 milliards de dollars par année pendant les dix prochaines années. Puisque chaque dollar investi par Ottawa dans le transport en commun génère en moyenne au moins deux dollars en financement supplémentaire de la part des autres ordres de gouvernement³⁹, les 20 milliards de dollars d'investissement proposés pourraient permettre de mobiliser 40 milliards de dollars supplémentaires au cours de la prochaine décennie.

La Coalition du budget vert félicite le gouvernement fédéral pour les 3,4 milliards de dollars sur trois ans annoncés dans le budget de 2016 pour financer le transport en commun, et elle salue son engagement à financer jusqu'à 50 % des coûts des projets de transport en commun. Ces mesures démontrent la réelle volonté du gouvernement fédéral d'améliorer les systèmes de transport en commun du Canada.

Toutefois, afin de maintenir cet élan, le gouvernement fédéral doit maintenant augmenter ses dépenses dans le transport en commun à 2 milliards de dollars par année. Afin de s'assurer que les fonds soient utilisés à bon escient, nous recommandons vivement au gouvernement d'adhérer aux principes de dépenses formulés par l'Association canadienne du transport urbain (ACTU). L'ACTU recommande que les investissements en transport en commun soient :

1. récurrents, et non seulement accordés par projet;
2. additionnels au financement précédemment accordé;
3. suffisamment souples pour répondre aux différents besoins des petites, moyennes et grandes collectivités⁴⁰.

Nous appuyons également la suggestion de l'ACTU indiquant que le financement fédéral devrait être destiné à la modification de la flotte de véhicules de transport en commun pour y intégrer des véhicules à faibles émissions ainsi qu'aux infrastructures de soutien⁴¹. Puisque la Coalition du budget vert préconise une transition vers l'élimination des combustibles fossiles, nous privilégions les véhicules qui fonctionnent à l'électricité plutôt que ceux qui sont alimentés au gaz naturel ou au soi-disant « diesel propre ».

Justification

Il est essentiel que les gens aient accès à d'autres modes de transport que la voiture pour diverses raisons, mais surtout parce que le trafic automobile coûte cher en temps et en argent à la population active du Canada, et notre productivité économique s'en trouve réduite. Les travailleurs canadiens passent en moyenne 32 jours ouvrables par an dans leur voiture pour se rendre au travail et en revenir⁴². La congestion routière coûte à la région métropolitaine de Vancouver jusqu'à 1,2 milliard de dollars annuellement⁴³, et jusqu'à 11 milliards de dollars par année à la région métropolitaine de Toronto⁴⁴. Selon les recherches de l'ACTU, chaque dollar investi dans le transport en commun génère 3 dollars d'activité économique⁴⁵.

Une récente étude a révélé que les investissements dans le transport en commun constituent un puissant créateur d'emplois, surtout si on les compare avec ceux consentis à d'autres projets d'infrastructure, comme la construction de routes, qui a créé 12 638 emplois directs et indirects pour 1 milliard de dollars en investissement comparativement à 17 784 emplois pour la même somme investie dans le transport en commun public⁴⁶.

Enfin, l'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture favorise aussi la santé des Canadiens. Selon l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, le risque de souffrir d'obésité augmente de 6 % pour chaque heure passée dans une voiture⁴⁷.

Renseignements

Gideon Forman

Analyste, changements climatiques et politiques énergétiques
Fondation David Suzuki
gforman@davidsuzuki.org

39 ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (2015).

40 ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (2016). *Harnessing the Power of Transit Infrastructure Investment* (en anglais seulement).

41 Ibidem.

42 *Magazine Maclean's* (2011). « Stuck in Traffic ».

43 C.D. HOWE INSTITUTE (2015).

44 C.D. HOWE INSTITUTE (2013).

45 ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (2015).

46 HEINTZ, James et coll. (2009). *The Political Economy Research Institute*, Université du Massachusetts, Amherst.

47 ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT (date inconnue). *The Cardio-Commute*.



Image: Thomas Lefebvre-- Unsplash

Conservation de la nature

RESPECT DES ENGAGEMENTS DU CANADA QUANT AUX ZONES TERRESTRES PROTÉGÉES

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'investir 10 millions de dollars par année pendant cinq ans pour permettre à Parcs Canada de diriger la conception d'un plan d'action pancanadien visant à protéger au moins 17 % des terres et eaux intérieures d'ici 2020, d'en coordonner la mise en œuvre ainsi que de déterminer les priorités à long terme pour la protection après 2020. Cette initiative devrait être entreprise en collaboration avec le Service canadien de la faune, les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que des organisations non gouvernementales.

La Coalition du budget vert recommande également un autre investissement de 85 millions de dollars par année, sur une base permanente, et un financement ponctuel de 50 millions de dollars à Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada en vue de :

- créer au moins six nouveaux parcs nationaux et trois nouvelles réserves nationales de faune d'ici 2020 et recenser les nouveaux secteurs à protéger au moyen de plans basés sur la science et les connaissances traditionnelles;
- consolider la gestion de l'ensemble des parcs nationaux, des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs pour mieux protéger leur intégrité écologique.

Investissement requis

Pour 2017-2018	145 millions de dollars par année
De 2018-2019 à 2021-2022	95 millions de dollars par année
Récurrence, de 2022-2023	85 millions de dollars par année

Contexte et justification

En 2010, le Canada a ratifié un plan stratégique échelonné sur 10 ans dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et s'est ainsi engagé à atteindre 20 objectifs de biodiversité (Objectifs d'Aichi), franchissant ainsi la prochaine étape vers la protection à grande échelle requise pour adopter la vision « vivre en harmonie avec la nature ». Conformément à l'objectif 11, les pays se sont engagés à protéger au moins 17 % de leurs terres et de leurs eaux intérieures d'ici 2020 et à améliorer la qualité des réseaux d'aires protégées en veillant à ce que ceux-ci soient bien conçus, gérés efficacement, bien connectés et bien intégrés dans l'ensemble du paysage⁴⁸. Actuellement, le Canada accuse un retard important par rapport à la plupart des autres pays : seulement 10 % de son paysage est protégé par rapport à 15 % en moyenne dans le monde. Par ailleurs, la situation s'aggrave en raison du transfert des surfaces pastorales gérées par le gouvernement fédéral en Saskatchewan depuis 2012 de sorte que les aires protégées au Canada seront réduites vraisemblablement de 800 000 hectares. Le Canada doit se doter de toute urgence d'une feuille de route et d'un plan d'action s'il souhaite atteindre cet objectif pour 2020.

La protection d'au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020 fait maintenant partie intégrante de la politique canadienne. En effet, elle a été intégrée aux Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 qui ont été adoptés officiellement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2015⁴⁹. Dans son programme électoral de 2015,

le gouvernement actuel avait manifesté son appui aux Objectifs d'Aichi et la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, Catherine McKenna, a réitéré cet engagement plus tôt cette année. Le Comité permanent fédéral de l'environnement et du développement durable se penche actuellement sur ce dossier. De plus, un groupe de travail fédéral, provincial et territorial a récemment été formé par le Conseil canadien des parcs pour coordonner les travaux permettant l'atteinte de cet objectif.

Si le Canada souhaite respecter ses engagements dans le cadre des Objectifs d'Aichi, la Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'appuyer l'élaboration immédiate d'un plan d'action pancanadien, dont Parcs Canada sera l'organisme fédéral responsable. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que les organisations non gouvernementales devront participer au plan d'action afin que le réseau des aires protégées au Canada comprenne au moins 17 % du paysage canadien d'ici 2020. Le plan d'action viserait à protéger principalement les aires qui revêtent de l'importance sur le plan de la biodiversité et des services écosystémiques. Le gouvernement fédéral devrait contribuer directement à cet objectif en créant de nouveaux parcs nationaux et réserves nationales de faune et en renforçant la protection des parcs et réserves actuels.

Une occasion extraordinaire s'offre également au gouvernement du Canada pour qu'il permette et soutienne la création d'aires protégées administrées par les gouvernements autochtones et les collectivités ou cogérées dans le cadre de partenariats avec les peuples autochtones et de pourparlers entre nations. Le gouvernement peut saisir immédiatement l'occasion de soutenir les initiatives de conservation pilotées

⁴⁸ Se reporter à la recommandation Conservation de nos océans dans ce document pour le volet marin de cet objectif.

⁴⁹ <http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=9B5793F6-1>

par les autochtones en investissant dans le réseau national de gardiens autochtones (voir la recommandation à ce sujet dans le document)⁵⁰.

Comme 90 % du paysage canadien est composé de terres domaniales gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones ainsi que par les administrations régionales, il est essentiel de coordonner les mesures publiques pour parvenir à conserver efficacement la nature de ce pays. Par ailleurs, les terres privées peuvent également contribuer substantiellement à l'atteinte des objectifs de 2020, surtout les terres au sud du pays. Dans ces régions, les terres privées peuvent remplir les conditions pour la désignation comme aires protégées ou pour la prise de mesures efficaces de conservation locale conformément aux normes que la communauté internationale et les gouvernements canadiens sont en train de définir⁵¹ (se reporter à la recommandation sur les paysages exploités dans les pages suivantes).

Il est encore possible pour le Canada d'atteindre son objectif de protéger au moins 17 % du territoire et de l'eau douce d'ici 2020, si la volonté politique est renouvelée et que les actions de tous les gouvernements, de la société civile et du secteur privé sont coordonnées⁵². Pour commencer, toutes les administrations devraient achever les propositions d'aires protégées actuelles et respecter les engagements d'ici 2020 tout en déterminant les autres aires qui doivent être protégées d'ici 2020 et dans les années suivantes au moyen d'un plan de conservation fondé sur la science et les connaissances traditionnelles.

Recommandations

Plan d'action pancanadien pour les aires protégées

Le gouvernement fédéral devrait affecter 10 millions par année pendant cinq ans à Parcs Canada pour lui permettre de piloter l'élaboration et de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action pancanadien pour la protection d'au moins 17 % des terres et eaux intérieures d'ici 2020 et de définir des cibles fondées sur des données scientifiques pour les années suivant 2020 et les actions requises pour une conservation réelle de la nature. Ces travaux se feraient en collaboration avec le Service canadien de la faune, les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones et des organisations non gouvernementales. Ils devraient également comprendre la planification systématique de la conservation en vue de déterminer les zones à protéger en priorité d'ici 2020 et dans les années suivantes pour protéger la biodiversité au Canada.

Création de parcs nationaux

Le gouvernement fédéral devrait investir 25 millions de dollars par année, sur une base permanente, pour la création et l'administration de nouveaux parcs nationaux et affecter un

50 <https://edgenorth.ca/article/1341-the-guardian-project>

51 L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) est en train de mettre au point des mesures efficaces de conservation locale à l'échelle internationale tandis qu'au Canada, le Conseil canadien des aires écologiques a élaboré des directives.

52 Se reporter à la liste des propositions d'aires protégées à la page 91 de : WOODLEY et coll. (2015). *Protéger le Canada : est-ce dans notre nature ?*. SNAP. Sur internet : http://snapcanada.org/uploads/SNAP_Rapport_Parcs_2015.pdf

financement ponctuel de 50 millions de dollars pour financer l'acquisition de terres et couvrir les coûts liés à la création de parcs. Ce financement permettrait la création de cinq nouveaux parcs d'ici 2020, notamment à Thaidene Nene, aux Territoires du Nord-Ouest; à South Okanagan Similkameen, en Colombie-Britannique; dans les basses terres du Manitoba; au nord de la Colombie-Britannique et au sud du Yukon (région 7 de Parcs Canada); et à Flathead Valley, en Colombie-Britannique.

De plus, le Plan de réseau des parcs nationaux qui est en place depuis longtemps doit être mis à jour pour qu'il tienne compte des concepts scientifiques actuels. Il devrait maintenant inclure l'agrandissement ou la création de parcs qui sont nécessaires à la protection de l'intégrité écologique ou à une meilleure représentativité des régions naturelles; et la collaboration avec des partenaires pour que la connectivité écologique entre les parcs nationaux et les aires protégées soit augmentée en vue de répondre aux besoins de la nature compte tenu du changement climatique.

Renforcement de la protection des parcs nationaux

Le gouvernement fédéral devrait affecter un financement sur une base permanente de 25 millions de dollars par année pour rétablir les capacités scientifiques en matière de veille écologique, de publication de rapports publics, de recherche et de restauration de manière à maintenir et rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Selon le dernier rapport sur l'état des aires protégées de Parcs Canada, plus de la moitié de l'ensemble des écosystèmes des parcs nationaux évalués est dans un état passable ou mauvais et l'intégrité écologique du tiers des écosystèmes des parcs se détériore⁵³. En vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique doivent être la priorité absolue de l'administration des parcs nationaux. Or, les ressources en sciences et conservation de Parcs Canada ont été réduites de près du tiers au cours des dernières années⁵⁴. Les conséquences de ces compressions ont été mises en évidence dans le rapport de l'automne 2013 du commissaire à l'environnement et au développement durable : « ... le risque que l'Agence prenne encore plus de retard dans la réalisation de ses travaux de préservation ou de rétablissement de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada est significatif. »

Le Commissaire a également conclu dans son rapport que l'Agence a élaboré un cadre de travail solide pour la gestion de l'intégrité écologique, mais qu'elle n'a pas établi de système de veille et de production de rapports sur l'intégrité écologique qui est entièrement opérationnel et crédible sur le plan scientifique et qui comprend un inventaire de base des écosystèmes des parcs.

53 BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA (2013). *Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable* : Chapitre 7, L'intégrité écologique dans les parcs nationaux, p. 25. Sur internet : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201311_07_f_38677.html.

54 Ibidem. SNAP (2016). *Protéger les parcs nationaux : un appel au renouvellement de l'engagement envers la conservation*. Sur internet : <http://snapcanada.org/news/parcs-canada-seloigne-de-son-mandat-de-conservation-de-la-nature-dans-nos-pdf>

Dans son programme électoral, le Parti libéral s'est engagé à augmenter « de 25 millions de dollars par an le financement des dépenses scientifiques de nos parcs nationaux afin que l'on puisse repérer rapidement les stress écologiques et éviter les dégradations permanentes ». Cet engagement est crucial pour que Parcs Canada puisse réaliser son mandat.

Création de nouvelles réserves nationales de faune

Le gouvernement fédéral devrait investir 5 millions de dollars par année pour la création d'au moins trois nouvelles réserves nationales de faune et pour la conception d'un plan clair pour l'expansion et la gestion du réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada.

Ce réseau comprend actuellement 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs. Aucune nouvelle aire protégée n'a été créée par le Ministère depuis 2010, et ce, malgré le besoin urgent de protéger plus d'habitats fauniques au Canada.

Il existe trois possibilités immédiates pour la création de réserves nationales de faune : une vaste région boréale appelée Edézhzié, dans les Territoires du Nord-Ouest, un partenariat avec les Premières Nations du Dehcho; et deux grands secteurs de pâturages menacés dans les prairies, Antelope Coulee, en Saskatchewan et la ferme de recherche OneFour, en Alberta⁵⁵; tous deux sont un partenariat avec des fermes d'élevage.

Les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs sont un outil dont pourrait se servir le gouvernement fédéral pour protéger plus d'habitats fauniques au Canada, plus particulièrement ceux des espèces en péril. Pour maximiser ce potentiel, le gouvernement fédéral devrait toutefois consolider et mieux soutenir le programme d'aires protégées et, notamment, créer un plan clair pour l'expansion et la gestion du réseau de réserves.

Amélioration de la protection des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs existants

Le gouvernement fédéral devrait investir 30 millions de dollars par année, sur une base permanente, pour améliorer la gestion du réseau de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs, y compris mettre à jour les plans de gestion, assurer la surveillance écologique scientifique et la production de rapports publics, appliquer les lois et sensibiliser le public. Bien que le réseau actuel de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs protège partout au Canada l'habitat essentiel à certaines espèces, dont des espèces en péril et des oiseaux migrateurs, les moyens de conservation accordés à ces aires ont malheureusement été insuffisants depuis 20 ans. L'efficacité de leur conservation et leur accessibilité aux Canadiens et Canadiennes ont donc été compromises. En 2011, 90 %

55 Le projet Antelope Coulee couvre plus de 700 km² de pâturages naturels menacés et appartenant au gouvernement fédéral ; ces terres regroupent les anciens pâturages communautaires de Govenlock, Nashlyn et Battle Creek de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) au sud-ouest de la Saskatchewan. Le projet de la ferme de recherche OneFour au sud-est de l'Alberta couvre quant à lui 170 km² de prairie mixte sèche qui sont loués par le gouvernement fédéral au gouvernement de l'Alberta.

des réserves nationales de faune n'étaient pas dotées d'un plan de gestion adéquat. En 2013, l'intégrité écologique de plus de 70 % des réserves nationales de faune et de 55 % des refuges d'oiseaux migrateurs était moins qu'adéquate. Selon une vérification interne effectuée en 2014, le personnel responsable de l'exécution de la loi n'avait visité certains de ces sites qu'une ou deux fois dans l'année tandis que d'autres n'ont jamais été visités.

On doit de toute urgence se pencher sur la question et affecter des ressources au programme. L'amélioration de la gestion et de la protection des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs est une façon importante pour le gouvernement fédéral de contribuer à l'atteinte des objectifs de 2020 concernant le renforcement de la gestion des aires protégées.

Avantages

L'expansion et la protection accrue des parcs et des aires protégées au Canada permettront de :

- protéger le formidable patrimoine naturel du Canada, qui est au cœur de notre identité nationale⁵⁶;
- fournir de l'air pur et de l'eau, des pollinisateurs pour les récoltes et des espaces pour les activités saines en plein air;
- contribuer à prévenir les catastrophes naturelles en stabilisant le sol, réduisant les inondations et stockant le carbone;
- soutenir les efforts des peuples autochtones visant à véhiculer leurs valeurs culturelles et spirituelles;
- soutenir les écosystèmes et les gens qui ont du ressort dans un climat déstabilisant.

Les parcs et les aires protégées procurent également des avantages économiques considérables aux Canadiens. Les parcs fédéraux, provinciaux et territoriaux au Canada fournissent l'équivalent de 64 000 emplois à temps plein partout au pays, dont plusieurs sont situés en milieu rural et éloigné, rapportent 6 dollars en produit intérieur brut pour chaque dollar dépensé par les agences de parcs, et permettent de remettre 44 % des dépenses gouvernementales pour les parcs au gouvernement sous forme de recettes fiscales⁵⁷.

Renseignements

Alison Woodley

Directrice nationale, programme des parcs

SNAP

awoodley@cpaws.org

Stephen Hazell

Directeur de conservation et avocat général

Nature Canada

shazell@naturecanada.ca

56 Les sondages d'opinion publique révèlent que les parcs nationaux sont parmi les quatre grands symboles de l'identité nationale du Canada. Se reporter au sondage « Focus Canada » : <http://www.environicsinstitute.org/uploads/institute-projects/environics%20institute%20-%20focus%20canada%202012%20final%20report.pdf>

57 THE OUTSPAN GROUP INC. *L'impact des parcs nationaux, provinciaux et territoriaux du Canada sur l'économie en 2009*, http://www.parks-parcs.ca/french/pdf/econ_impact_2009_part1_fr.pdf, 2011. Rapport technique rédigé pour le Conseil canadien des parcs.

RÉSEAU NATIONAL DE GARDIENS AUTOCHTONES

Recommandation

La Coalition du budget vert appuie la proposition que les autochtones ont présentée au gouvernement fédéral concernant un investissement dans le réseau national de gardiens autochtones⁵⁸.

Investissement requis

Pour 2017-2018 26 millions de dollars
Récurrence 500 millions sur cinq ans (incluant les dépenses pour 2017-2018) pour financer le Réseau national de gardiens autochtones et créer un programme de financement connexe pour les gardiens autochtones dans les communautés.

Justification

Le Réseau national de gardiens autochtones représente une importante occasion pour le gouvernement du Canada de respecter les engagements qu'il a pris dans le discours du Trône de 2015 et de renouveler les relations entre nations, entre les Inuits et la couronne et avec les peuples autochtones. De plus, cette initiative cadre parfaitement avec le mandat du fédéral visant la promotion et la création de possibilités de formation et d'emplois de grande qualité, en particulier pour les jeunes; la réconciliation avec les peuples autochtones; et les priorités clés comme le changement climatique et un approvisionnement durable en produits sur le marché.

Les gardiens autochtones sont embauchés pour gérer et coordonner leurs terres et leurs eaux de manière à respecter la vitalité culturelle. Ils surveillent la santé écologique, entretiennent les sites culturels, protègent les aires et les espèces à risque, expliquent la culture et le patrimoine aux visiteurs, participent à la planification terrestre et marine et à la gestion et font la promotion du transfert des connaissances autochtones entre les générations. Ils contribuent également à renforcer les capacités afin de nouer le dialogue avec les autres utilisateurs des terres, les promoteurs de développement et les gouvernements. Ils renforcent ainsi la prise de décision à tous les paliers.

Il existe une trentaine de programmes de gardiens autochtones partout au Canada. La mise en place d'une initiative nationale s'inspire de l'Australie où le gouvernement fédéral a investi 618 millions de dollars australiens pendant dix ans pour la création d'un réseau de 109 groupes de rangers autochtones qui gèrent plus de 1,7 million de kilomètres carrés de terre et d'eau partout au pays.

Résultats

Il est prévu qu'en cinq ans, plus de 200 programmes de gardiens dans les communautés pourraient être mis en place partout au pays et embaucheraient plus de 1 500 gardiens. Parmi les résultats escomptés, citons une augmentation de l'emploi et de l'employabilité, en particulier dans les régions éloignées; une amélioration des résultats pour la santé dans les collectivités autochtones; une amélioration de la gérance environnementale; et un renforcement de la confiance et du bien-être dans les communautés autochtones.

Renseignements

Alison Woodley
Conseillère nationale
Programme Parcs
SNAP
awoodley@cpaws.org

Linda Nowlan
Avocate-conseil à l'interne
West Coast Environmental Law
Linda_Nowlan@wcel.org

⁵⁸ Voir <http://www.ilinationhood.ca/our-work/guardians/> pour plus de renseignements (en anglais seulement).

INVESTISSEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION DES PAYSAGES EXPLOITÉS

Certains des habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux se trouvent dans des paysages exploités, lesquels comprennent les terres humides et les hautes terres qui s'y rattachent, les surfaces pastorales, les systèmes forestiers méridionaux et d'autres habitats menacés, situés surtout sur des terres privées.

Les paysages exploités au Canada constituent près de 80 % des terres canadiennes. On y trouve certains des habitats fauniques les plus exceptionnels et précieux en Amérique du Nord sur le plan écologique. Ces habitats produisent des biens et des services écologiques essentiels aux Canadiens, notamment la séquestration du carbone et l'atténuation des eaux de crue. Ils abritent aussi un nombre disproportionné d'espèces menacées ou en péril qui habitent dans l'écosystème unique des prairies méridionales, des terres humides et des forêts. La plupart de ces terres ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral et nombre des habitats critiques et menacés se trouvent sur des terres privées.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral assure la conservation des habitats et de la biodiversité des paysages exploités pour respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (c.-à-d. les Objectifs d'Aichi). L'adoption d'une approche écosystémique pour les paysages exploités aidera le Canada et les autres parties à respecter les quatre objectifs prévus dans la convention de 2010 sur la biodiversité et au moins 10 des 19 Objectifs (objectifs 1, 2, 3, 5, 7, 11, 13, 14 et 17). Il sera surtout possible d'atteindre l'objectif 11, la protection de 17 % des terres et de l'eau douce d'ici 2020, en partie en investissant dans les terres privées. De plus, en investissant dans la conservation, le Canada pourra atteindre ses objectifs nationaux relatifs à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, à la sécurité publique et au développement durable.

Les différents biens et services écologiques qui découlent de la conservation des habitats et de la biodiversité (c.-à-d. la séquestration du carbone et l'atténuation des inondations) rendent les projets de conservation admissibles à du financement dans le cadre de programmes existants comme le nouveau Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone ou le Fonds pour l'infrastructure verte à hauteur de 5 milliards de dollars. Les fonds fédéraux consacrés à l'infrastructure et au climat pourraient également financer des outils et des approches qui permettront aux administrations municipales et régionales d'utiliser les écosystèmes naturels comme une infrastructure et, aux écosystèmes, de fournir des services essentiels écologiques et rentables comme les mesures de protection contre les inondations et de séquestration du carbone.

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral de continuer à investir dans la conservation des paysages exploités et d'allouer des fonds à de nouveaux programmes de gestion et d'intendance des terres ainsi que de conservation de la biodiversité tout en améliorant les programmes déjà très efficaces comme le Programme de conservation des zones naturelles, le Fonds national de conservation des milieux humides, le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, le Fonds autochtone pour les espèces en péril et le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

- 1. Gestion et intendance des terres :** Ce programme comprend des incitatifs pour le don, l'entretien et le rétablissement des habitats détruits ou détériorés en vue de fournir des biens et services écologiques à long terme. Il inclut des fonds de contrepartie pour des écosystèmes vraiment menacés comme les terres humides, les surfaces pastorales et les systèmes forestiers méridionaux.

Investissement requis

Pour 2017-2018

75 millions de dollars

Récurrance

75 millions de dollars pendant quatre ans (375 millions de dollars au total)

- 2. Conservation de la biodiversité :** notamment des zones relevant des compétences fédérales, comme la conservation des oiseaux migrateurs, les pêches en eau douce, le contrôle des espèces envahissantes et la conservation des pollinisateurs.

Investissement requis

Pour 2017-2018

21 millions de dollars (5 millions de dollars pour la conservation des oiseaux, 4 millions pour le contrôle des plantes envahissantes et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs).

Récurrance

17 millions de dollars par année pendant quatre ans (5 millions de dollars par année pour la conservation des oiseaux et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs).

- 3. Mise en valeur et amélioration des programmes fédéraux de conservation existants :** La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada mette en valeur les programmes de conservation existants en allouant un financement supplémentaire au Programme de conservation des zones naturelles, au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, au Fonds autochtone pour les espèces en péril, au Fonds national de conservation des milieux humides et au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Programme de conservation des zones naturelles

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus 10 millions de dollars supplémentaires
Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus 10 millions de dollars supplémentaires
Récurrence	185 millions de dollars pendant cinq ans (205 millions de dollars au total sur sept ans)

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et Fonds autochtone pour les espèces en péril

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	7 millions de dollars par année (5 millions de dollars pour le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, 2 millions de dollars pour le Fonds autochtone pour les espèces en péril)
Récurrence	7 millions de dollars par année pendant quatre ans (35 millions de dollars au total)

Fonds national de conservation des milieux humides

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	8 millions de dollars
Récurrence :	8 millions de dollars par année pendant quatre ans (40 millions de dollars au total)

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Investissement supplémentaire requis

Pour 2017-2018	2 millions de dollars
Récurrence	2 millions de dollars par année pendant quatre ans (10 millions de dollars au total)

1. Gestion et intendance des terres

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande la création d'un programme national de gestion et d'intendance des terres qui offrira des incitatifs pour le don, l'entretien ou le rétablissement des habitats détruits ou détériorés, ce qui permettrait de tirer profit à long terme des biens et services écologiques sur les terres privées.

Investissement requis

Pour 2017-2018	75 millions de dollars
Récurrence	75 millions de dollars par année pendant quatre ans (375 millions de dollars au total)

Ce programme serait administré par Environnement et Changement climatique Canada, conjointement avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et serait mis en œuvre en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et des partenaires non gouvernementaux, qui devraient égaler les contributions du gouvernement fédéral selon un principe de partage des coûts, c'est-à-dire un rapport d'égalité de 1:1.

Contexte et justification

Les gouvernements et les organismes de conservation parviennent encore difficilement à inciter les propriétaires fonciers à rétablir ou entretenir les habitats détruits ou détériorés et les biens et services écologiques associés aux terres.

Le programme les aidera à relever ce défi au moyen de mesures incitatives et d'outils qui encourageront les actions de conservation sur les terres privées. Selon une analyse économique récente, chaque dollar investi dans la conservation et la gestion des habitats essentiels génère 22 dollars en retombées pour l'économie, l'écologie et le bien-être social. Ainsi, un investissement de 375 millions de dollars — si un financement paritaire est versé par des sources autres que le gouvernement fédéral selon un ratio 1:1 — générera 1,6 milliard de dollars en retombées pour les Canadiens, notamment sur le plan du captage et de la séquestration du carbone, la protection contre les inondations et les sécheresses, une meilleure adaptation au

changement climatique et la biodiversité⁵⁹.

Ce programme ciblerait les habitats des milieux humides et les habitats riverains, en raison du rendement élevé du capital investi associé à la conservation de ces habitats^{60, 61} mais des fonds devraient être accessibles pour appuyer d'autres importants écosystèmes terrestres et habitats menacés.

En travaillant avec les propriétaires fonciers pour maintenir ces écosystèmes vitaux, le gouvernement fédéral réduirait la nécessité d'investir dans les infrastructures et la reprise coûteuse des activités après une catastrophe naturelle, tout en appuyant en parallèle la biodiversité et les espèces en péril. La restauration des habitats permettrait de stimuler l'économie des municipalités rurales, de créer de nouveaux emplois et de favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables.

Les fonds serviraient à :

- restaurer les habitats détruits ou détériorés dans les paysages exploités, principalement les terres humides et les hautes terres qui s'y rattachent, les surfaces pastorales, les systèmes forestiers méridionaux et d'autres habitats menacés, situés sur des terres privées au Canada;
- indemniser les propriétaires qui protègent et restaurent d'autres habitats (dans l'intérêt public) sur leur propriété au moyen d'une aide financière et de servitudes de conservation à long terme établies par une formule de financement fondée sur la valeur marchande évaluée.

59 ANIELSKI, M., J. THOMPSON, et S. WILSON (2014). *A genuine return on investment: The economic and societal well-being value of land conservation in Canada*. Anielski Research pour Canards Illimités Canada, Stonewall, Manitoba, Canada.

60 WILSON, Dr. Thomas (2013). *A Net Fiscal Costs of Federal Funding of Ducks Unlimited Canada*, 2013. Wilson Economic Research Inc. pour Canards Illimités Canada.

61 ANIELSKI, M., J. THOMPSON, et S. WILSON (2014). *A genuine return on investment: The economic and societal well-being value of land conservation in Canada*. Anielski Research pour Canards Illimités Canada, Stonewall, Manitoba, Canada.

- Les propriétaires conserveraient tous leurs droits légaux relatifs à leur propriété, y compris aux terres définies dans la servitude de conservation. Ils seraient également en mesure de poursuivre l'utilisation productive de leurs terres conformément aux modalités de l'accord de conservation — une charge légale perpétuelle détenue par une tierce partie telle qu'une ONG, un office de protection de la nature ou un autre palier de gouvernement, et qui est enregistrée sur le titre. Des approches similaires ont été utilisées avec beaucoup de succès par d'autres gouvernements, notamment dans le cadre de l'Agriculture Conservation Easement Program aux États-Unis⁶².

2. Conservation de la biodiversité

Recommandation

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'allouer des fonds à la conservation des oiseaux migrants, au contrôle des espèces envahissantes et à la conservation de la biodiversité des pollinisateurs.

Investissement requis

Pour 2017-2018: 21 millions de dollars

(5 millions pour la conservation des oiseaux, 4 millions pour le contrôle des plantes envahissantes, 12 millions pour la conservation des pollinisateurs)

Récurrance 17 millions de dollars par année pendant 4ans (5 millions pour la conservation des oiseaux et 12 millions pour la conservation des pollinisateurs)

Contexte et justification

Financement de la conservation des oiseaux migrants pour soutenir les initiatives de science et de conservation qui doivent être adoptées de toute urgence selon le rapport État des oiseaux de l'Amérique du Nord de 2016, qui a été rédigé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada.

Le gouvernement fédéral est légalement responsable de la gestion des oiseaux migratoires en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (1917). Le rapport État des oiseaux de l'Amérique du Nord de 2016, rédigé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, a conclu qu'il est urgent d'investir dans la conservation des oiseaux migrants et dans la science. On y souligne les déclin catastrophiques de plusieurs populations d'oiseaux tels que les oiseaux de rivage, les oiseaux de prairie et les oiseaux qui se nourrissent d'insectes en vol (insectivores aériens) comme l'hirondelle rustique : certains groupes ont connu une diminution de plus de 80 % au cours des 40 années de la durée de l'étude.

Le transfert actuel à la Saskatchewan de 1,8 million d'acres de pâturages communautaires fédéraux qui ont une grande valeur écologique constitue une occasion d'une durée limitée de conserver les populations d'oiseaux de prairie, dont certaines

⁶² <http://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/easements/acep/>

espèces sont en péril. L'entente conclue en 2012 visant le transfert de la gestion de ces terres ne garantit pas que les valeurs pour le public, comme la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et le stockage du carbone, continuent d'être assurées après le transfert. Les propriétaires de fermes d'élevage et les groupes de protection de la nature proposent tous qu'un fonds soit créé pour les travaux de conservation (p. ex. conservation des oiseaux, rétablissement des espèces en péril, contrôle des espèces envahissantes) sur les pâturages communautaires. Ils suggèrent d'utiliser les 5 millions de dollars générés annuellement par les bénéfices tirés des ressources exploitées sur les pâturages, en particulier par l'extraction de pétrole et de gaz.

Financement pour le contrôle des espèces envahissantes pour la lutte contre la propagation des plantes aquatiques envahissantes dans certaines régions clés du Canada dans le cadre de l'engagement du gouvernement pour la santé des bassins hydrographiques.

Les plantes aquatiques envahissantes soulèvent des préoccupations du point de vue écologique au Canada et constituent une menace à la santé, au fonctionnement et à la biodiversité des écosystèmes. En partenariat avec d'autres gouvernements et des organisations non gouvernementales partenaires, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation de plusieurs grandes espèces de plantes envahissantes qui soulèvent des préoccupations à l'échelle nationale notamment, le spartina, le phragmite envahissant non indigène, la châtaigne d'eau et l'aloès d'eau.

Financement pour la conservation des pollinisateurs pour protéger la biodiversité des pollinisateurs et augmenter la sécurité alimentaire, la résilience du secteur agricole et la durabilité des écosystèmes naturels.

Au Canada, on retrouve des centaines d'insectes indigènes qui contribuent à la pollinisation des cultures agricoles et des plantes indigènes, comme les abeilles, les oiseaux, les papillons et les papillons nocturnes. L'évolution de l'utilisation des terres, le changement climatique et les pesticides menacent l'intégrité des écosystèmes naturels, des aliments, des plantes de grande culture et des pollinisateurs essentiels. Des efforts sont déployés actuellement pour protéger la santé des pollinisateurs, mais le gouvernement fédéral a littéralement abandonné en 2014 ses efforts coordonnés visant à mobiliser des experts scientifiques en pollinisation lorsqu'il n'a pas renouvelé son appui à l'Initiative de pollinisation canadienne.

Les recommandations qui suivent sont conçues pour assurer une certaine cohérence stratégique dans l'approche adoptée par le Canada pour relever les défis mondiaux; pour recueillir les données empiriques à jour que possèdent déjà les autres administrations; pour fournir les ressources nécessaires pour la recherche fondamentale dans des domaines propres au Canada; et pour obtenir les capacités nécessaires pour offrir aux décideurs, aux différentes parties intéressées et au public en général de l'information et des outils leur permettant de mieux protéger et conserver les pollinisateurs. Dans le cadre d'un programme conjoint, Environnement et Changement climatique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada s'occuperont de surveiller les données pour que les progrès réalisés quant à la protection des pollinisateurs et les services offerts puissent être mesurés et les programmes adaptés aux nouvelles menac-

es et à l'évolution des conditions.

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'investir 12 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années en vue de la conservation et de la protection des pollinisateurs.

- 8 millions de dollars par année pendant cinq ans pour former un consortium national de recherche inspiré de l'Initiative de pollinisation canadienne pour coordonner et soutenir la recherche scientifique indépendante et impartiale et les percées technologiques relatives aux pollinisateurs contrôlés et sauvages et en tirer parti. Le financement comprendra également des mesures de soutien pour l'innovation dans les pratiques agricoles actuelles et pour l'industrie de l'apiculture en vue de réduire les maladies touchant les ruches et d'éviter les répercussions sur les abeilles sauvages.
- 4 millions de dollars par année pendant cinq ans pour favoriser l'élaboration de politiques nationales et les programmes de surveillance et de production de rapports sur les pollinisateurs contrôlés et sauvages : 1) ressources pour le maillage Canada-OCDE et l'établissement de relations de travail officielles entre les organismes, les établissements de recherche et les différents intervenants (p. ex. échange de données, recherche conjointe) en Amérique du Nord; 2) mise au point d'un programme de surveillance et de production de rapports sur l'état des populations de tous les pollinisateurs qui participent à la pollinisation agricole; 3) l'établissement d'un système de suivi et de rapport et d'exigences pour le transport d'abeilles indigènes contrôlées.

3. Mise en valeur des programmes de conservations existants

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de mettre en valeur les programmes de conservation actuels en allouant un financement supplémentaire au Programme de conservation des zones naturelles, au Programme d'intendance de l'habitat, au Fonds autochtone pour les espèces en péril, au Fonds national de conservation des milieux humides et au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Investissement requis

Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)

Pour 2017-2018	22,5 millions de dollars affectés plus un nouvel investissement de 10 millions de dollars
Pour 2018-2019	22,5 millions de dollars affectés plus un nouvel investissement de 10 millions de dollars
Récurrence	Investissement supplémentaire de 185 millions de dollars pendant 5 ans d'ici 2024

Programme d'intendance de l'habitat (PIH)

Investissement supplémentaire de 5 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)

Investissement supplémentaire de 2 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Fonds national de conservation des milieux humides

Investissement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Investissement supplémentaire de 2 millions de dollars annuellement pendant cinq ans

Contexte et justification

En tant que signataire de la Convention sur la biodiversité (Objectifs d'Aichi), le Canada s'est engagé à protéger 10 % de ses zones marines et côtières et 17 % des habitats sur terre et en eau douce d'ici la fin de la décennie. C'est seulement en collaborant que le gouvernement, le secteur privé et la société civile pourront s'assurer que le Canada dépassera ses obligations internationales et deviendra un chef de file reconnu de la conservation.

Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)

La Coalition du budget vert propose l'élargissement et l'amélioration du partenariat pour la conservation dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles, l'affectation d'une contribution fédérale supplémentaire de 205 millions pendant sept ans en vue de la conservation de plus de 500 000 hectares (1,2 million d'acres) d'habitat et l'appui à l'établissement de millions d'acres supplémentaires d'aires protégées fédérales et provinciales. Conformément au cadre élargi du Programme de conservation des zones naturelles, les partenaires de la conservation tireraient parti de la contribution du gouvernement fédéral et verseraient un financement paritaire pour que l'investissement soit le plus important investissement public-privé pour la protection de la nature pour que le cumul des investissements pour la conservation soit porté à 750 millions de dollars.

Le Programme de conservation des zones naturelles est un partenariat public-privé dirigé par Conservation de la nature Canada et a permis de conserver jusqu'à maintenant plus de 418 000 hectares (1 million d'acres). Avec la contribution d'autres partenaires, y compris 38 fiducies foncières locales, plus d'un demi-milliard de dollars a été amassé sous forme de financement paritaire pour que les résultats de conservation soient garantis. Le Programme de conservation des zones naturelles permet de protéger l'habitat de plus du quart des espèces figurant sur la liste des espèces en péril du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Plus de la moitié des projets sont situés dans un rayon de 25 km des aires protégées fédérales. Le Programme de conservation des zones naturelles vise à ajouter des terres protégées qui représentent un échantillon de tous les écosystèmes et processus écologiques actuels comme complément aux aires protégées.

Le développement du programme de partenariat public-privé permettra de protéger des habitats naturels importants partout au Canada, de rapprocher les Canadiens de la nature et d'inciter les municipalités à prendre soin des infrastructures naturelles.

Parmi les objectifs de ce partenariat public-privé amélioré, citons :

- Continuer de protéger notre infrastructure naturelle et toute la gamme de produits et services écologiques dont l'eau potable, le stockage et la séquestration du carbone, la protection contre les inondations, les services de pollinisation et l'atténuation des sécheresses;
- Prendre des mesures d'intendance pour protéger et rétablir l'habitat naturel, notamment faire un meilleur lien entre ces habitats et le grand écosystème d'aires protégées;
- Protéger l'habitat au moins du tiers des espèces à risques vivant sur la terre ou en eau douce;
- Établir davantage de partenariats avec les peuples autochtones partout au Canada pour atteindre les objectifs de conservation dans les terres et les eaux qui sont importants sur le plan écologique pour leur territoire;
- Appuyer la collaboration avec l'industrie pour favoriser le délaissement des droits miniers, lever les obstacles et accélérer l'établissement d'aires protégées fédérales et provinciales.

Programme d'intendance de l'habitat (PIH) et Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)

Le Programme d'intendance de l'habitat a contribué grandement à protéger la faune et les espèces en péril au Canada. Au cours des dernières années, les mesures de prévention ont servi principalement à ce que les espèces ne deviennent pas une préoccupation sur le plan de la conservation. La protection de ces espèces et de leur habitat afin qu'ils ne soient pas en péril sera essentielle pour que le Canada atteigne les Objectifs d'Aichi. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'allouer un financement supplémentaire de 5 millions de dollars au volet de prévention du Programme d'intendance de l'habitat et 2 millions de dollars au Fonds autochtone pour les espèces en péril.

Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH)

Ce programme est efficace et important pour soutenir les activités de restauration et de conservation des terres humides qui servent à maintenir et améliorer les biens et services écosystémiques des terres humides. Les activités de conservation financées par ce programme peuvent apporter une contribution indispensable aux efforts du gouvernement fédéral pour l'adaptation au climat. La Coalition du budget vert recommande l'affectation d'un financement supplémentaire de 8 millions de dollars annuellement pour l'exécution d'un programme complémentaire amélioré qui offrirait des services d'adaptation au climat aux Canadiens.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Ce Plan continue d'être le principal partenariat multipartite nord-américain pour la conservation qui est voué à la protection et à la restauration des habitats critiques pour la sauvagine et d'autres animaux. Bien que les réalisations dans le cadre du Plan soient importantes, l'habitat des sauvagines est de plus en

plus menacé par les activités humaines de développement. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de mettre en valeur le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine par l'affectation d'un financement supplémentaire de 2 millions de dollars par année.

Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPRCPR)

La pêche récréative est une activité de plein air extrêmement populaire au Canada. En effet, selon l'Enquête canadienne sur la nature de 2012, environ 21 % des Canadiens âgés de plus de 18 ans pratiquent la pêche à la ligne. Selon l'Enquête de 2010 sur la pêche récréative au Canada coordonnée par Pêches et Océans, les pêcheurs dépensent annuellement 8,3 milliards de dollars, ce qui permet de créer des emplois dans le secteur du tourisme, du transport, de la vente au détail, des embarcations de plaisance, de la vente de véhicules, etc.

Le PPRCPR est un programme fédéral très efficace et les lignes directrices connexes devraient être améliorées pour qu'une approche générale basée sur le paysage soit adoptée pour la gestion des pêches. Cette approche devrait permettre la protection de l'habitat des poissons, la lutte contre les espèces envahissantes et la protection des écosystèmes aquatiques contre les menaces (incluant le changement climatique, la destruction de la biodiversité et la mauvaise gestion des bassins hydrographiques) qui minent la santé des écosystèmes marins et la durabilité des avantages qu'ils offrent.

Renseignements

Cameron Mack
Directeur général
Habitat faunique Canada
cmack@whc.org

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
J_brennan@ducks.ca

Stephen Hazell
Directeur de conservation et avocat général
Nature Canada shazell@naturecanada.ca
shazell@naturecanada.ca

Michael Paskewitz
Coordonnateur des relations gouvernementales
Conservation de la nature Canada
Michael.Paskewitz@natureconservancy.ca

Beatrice Olivastri
Directrice générale
Les Ami(e)s de la Terre
beatrice@foecanada.org

Steven Price
Président
Études d'oiseaux Canada
sprice@bsc-eoc.org

CONSERVATION DE NOS OCÉANS

Sommaire de la recommandation

Un financement stable et de longue durée est nécessaire pour soutenir les engagements du Canada à l'échelle nationale et internationale en matière de conservation des océans ainsi que pour rétablir le leadership fédéral en matière de gestion des océans intégrée et axée sur les écosystèmes. Le succès d'une cogestion des océans du Canada repose sur des investissements dans les structures de gouvernance et la planification marine, alors que les différents ministères et agences concernés manquent de financement pour compléter le réseau national de zones de protection marine du Canada. Le financement des sciences, qui a été récemment rétabli, doit être maintenu, et des fonds additionnels sont recommandés afin d'instaurer un éventail de lois et de règlements canadiens en matière de gestion des pêches.

Investissement requis :

Pour 2017-2018 :	146 millions de dollars
Récurrence :	146 millions de dollars par année pendant cinq ans

Contexte et justification

Des écosystèmes marins sains sont à la base de secteurs maritimes, de collectivités et de pêches économiquement prospères. En revanche, il est de plus en plus manifeste qu'au Canada, comme partout ailleurs dans le monde, les océans pâtissent du changement climatique et d'une activité humaine néfaste. Une approche écosystémique globale pour une gestion intégrée des océans afin d'orienter la planification de l'espace marin est nécessaire pour assurer une gestion adéquate de la conservation et des utilisations durables.

Une cogestion des océans orientée par de nouvelles structures de gouvernance qui incluent, d'une part, tous les ordres de gouvernement — fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones — et, d'autre part, les intervenants du secteur maritime, fera en sorte qu'un large éventail de valeurs et de besoins seront pris en compte dans la planification océanique alors qu'on œuvre vers l'atteinte des cibles de conservation marine du Canada. Une telle approche doit être soutenue à long terme avec du financement récurrent qui assurera stabilité et certitude aux ministères et aux intervenants.

Partout dans le monde on constate que les Zones de protection marine (ZPM) constituent un outil essentiel de conservation de la biodiversité marine et de renforcement de la résilience des écosystèmes océaniques envers le changement climatique. Lorsqu'ils sont élaborés dans le cadre d'une approche globale de gestion océanique biorégionale, les réseaux de ZPM soutiennent les nombreux services écosystémiques desquels nos collectivités côtières dépendent. L'amélioration de la gestion de la pêche, notamment en mettant pleinement en œuvre les outils existants, sera bénéfique tant pour les pêcheurs que pour les écosystèmes océaniques.

Comme il est énoncé dans leur lettre de mandat, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et la ministre l'Environnement et du Changement climatique se sont vus confier la responsabilité de :

- collaborer en vue d'accroître la proportion des zones marines et côtières protégées — à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 — avec le soutien de nouveaux investissements en matière de science et de consultations menées auprès des collectivités.

De plus, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a été également chargé de :

- rétablir le financement en appui aux programmes de science et de contrôle océanographiques du Canada dans le but de protéger la santé des stocks halieutiques;
- s'appuyer sur les preuves scientifiques et le principe de la prudence, et tenir compte du changement climatique dans la prise de décisions ayant des répercussions sur les stocks halieutiques et la gestion des écosystèmes;
- travailler avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les autres intervenants pour assurer une meilleure cogestion de nos trois océans.
- Les mesures budgétaires énoncées ci-dessous permettront de concrétiser ces engagements et rétablir le leadership fédéral en matière de conservation et de gestion des océans au Canada.

1. Cogestion des océans

Pour que les efforts investis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une planification des utilisations marines donnent de véritables résultats, ils devront s'appuyer sur une collaboration et un travail efficaces de la part des provinces, des territoires, des peuples autochtones et des autres intervenants afin de conclure des ententes de cogestion des océans du Canada. Des engagements clairs de cogestion ont été formulés tant dans la plateforme électorale des élections de 2015 du gouvernement actuel que dans la lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. Des investissements dans la cogestion permettront de soutenir directement le mandat ministériel de conservation marine au Canada.

1a. Gouvernance de la cogestion

La cogestion devrait impliquer la mise sur pied d'instances décisionnelles, des structures trilatérales de gouvernance ainsi que des structures administratives de soutien établies selon une loi sur les océans renouvelée. La cogestion nécessitera également de faire preuve d'une plus grande transparence, d'une meilleure communication, d'un engagement et d'une sensibilisation accrue envers tous les groupes d'intérêts concernés par la conservation marine, particulièrement les collectivités côtières.

Afin d'élaborer une planification qui assure une utilisation optimale des ressources marines ainsi qu'un rôle clé aux collectivités côtières pour la gestion des ressources océaniques locales, du financement fédéral supplémentaire est nécessaire pour soutenir la mise sur pied et le fonctionnement de ces structures et de ces processus, en commençant par chacune des 5 biorégions prioritaires (Plateau nord, Arctique de l'ouest, plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, plateau néo-écossais et le golfe du St-Laurent).

Budget : 60 millions de dollars par année pendant cinq ans

1b. Planification marine

La planification marine apporte des certitudes et une stabilité propice aux investissements pour les intervenants de l'industrie, en plus de définir des seuils et des limites écologiques au sein des écosystèmes océaniques.

Le succès de la planification marine repose sur le soutien de toutes les agences pertinentes dotées d'un mandat qui touche les environnements océaniques envers les initiatives de planification intégrée en vertu d'un cadre législatif commun qui inclue également les gouvernements provinciaux et autochtones partenaires et tient compte d'un vaste éventail d'intervenants. Leur participation à la planification marine permet d'assurer sa mise en œuvre efficace parmi les agences et les ministères. Voici quelques exemples d'efforts collaboratifs de planification marine qui ont actuellement cours sur le territoire océanique du Canada :

- Partenariat de planification marine (MaPP – Marine Planning Partnership) de la Colombie-Britannique et la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP);
- Le plan régional pour les océans de la côte Atlantique;
- La planification communautaire en matière de conservation du partenariat de la mer de Beaufort (Beaufort Sea Partnership);
- Le plan d'aménagement du Nunavut.

Investir dans un ensemble de mesures visant à faciliter la planification marine permettra de jeter les bases d'une planification océanique qui permet d'atteindre à la fois les objectifs de conservation écologique et d'utilisation durable des ressources. Ces mesures comprennent notamment l'évaluation des effets cumulatifs et des risques – avec une attention spéciale accordée aux régions désignées comme des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) –, les zones benthiques vulnérables et les composantes valorisées de l'écosystème, une analyse selon l'approche Marxan, la cartographie de l'utilisation

humaine, et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques afin de les considérer dans la prise de décision. L'utilisation simultanée de ces outils assurera une approche écosystémique intégrée pour la planification, la protection, la gestion et l'utilisation responsable des zones marines et de leurs ressources.

Budget : 9 millions de dollars par année pendant cinq ans

2. Protection du milieu marin

Le premier ministre a mandaté deux ministres, soit la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Pêches, des Océans et la Garde côtière canadienne, pour qu'ils travaillent conjointement en vue d'accroître la proportion des zones marines et côtières protégées à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020. Dans la Déclaration commune du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique prononcée en mars 2016, le premier ministre a également fait part de l'engagement de son gouvernement à « réaliser et dépasser de manière considérable » les objectifs de 2020. Le gouvernement du Canada s'était précédemment engagé à protéger au moins 10 % de notre territoire océanique d'ici 2020, conformément à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

2.a Réseau de Zones de protection marine

Les ZPM apportent annuellement une contribution vitale de 39 millions de dollars à l'économie océanique du Canada. La mise sur pied d'un réseau de ZPM contribuera à rétablir les stocks halieutiques, à stimuler l'écotourisme, à atténuer les impacts du changement climatique et de l'acidification des océans en assurant la résilience et le maintien des emplois du secteur de la pêche pour l'avenir.

Pour mettre sur pied un réseau de ZPM efficace, une planification biorégionale devrait être menée afin de pouvoir cibler un réseau écologiquement représentatif de ZPM bien reliées dans un contexte global de gestion écosystémique. Il est primordial de maintenir les fonds alloués à la protection marine dans le budget de 2016 (81,3 millions de dollars sur cinq ans) pour réaliser les engagements du Canada. Or, du financement supplémentaire est nécessaire pour faire en sorte que toutes les agences fédérales (Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement Canada) puissent contribuer pleinement à la mise sur pied d'un réseau national de ZPM.

Budget :

60 millions de dollars par année pendant cinq ans

Remarque : 30 millions de dollars par année à Parcs Canada pour la création et la gestion d'aires marines nationales de conservation, 30 millions de dollars à Environnement Canada pour la création et la gestion de réserves marines de faune nationales.

2.b Entente sur les répercussions et les avantages (ERA)
Alors que les efforts de conservation du milieu marin de l'océan Arctique du Canada présentent à la fois un fort potentiel et de grands besoins, il est indispensable de respecter les droits des Autochtones ainsi que les engagements pris par le gouvernement en faveur de la réconciliation dans la mise sur pied de ZPM dans cette région. Le Canada a besoin d'une formule de financement récurrente, transparente et équitable en ce qui

concerne les ententes sur les répercussions et les avantages conclues avec les quatre régions des revendications territoriales des Inuits. Ceux-ci devraient être négociés bien à l'avance avec les organisations représentant les Inuits. En plus des recommandations budgétaires incluses ici pour la négociation de ces ententes, du financement significatif à long terme doit être assuré pour les règlements associés à chacune des ententes. Du financement stable à long terme est nécessaire pour garantir des investissements progressifs dans les infrastructures communautaires et permettre aux collectivités d'assurer la gestion du milieu marin et d'en retirer les avantages.

Budget : 20 millions de dollars (au total) sur cinq ans, pour les négociations des ERA

3. Science

Le rétablissement du financement des sciences dans le budget de 2016 (197,1 millions de dollars sur cinq ans) a constitué une étape favorable et nécessaire à la réédification des capacités de recherche scientifique, processus indispensable pour que le Canada puisse assurer une gestion responsable et proactive de ses ressources océaniques. Néanmoins, Pêches et Océans Canada a vu son budget annuel réduit de plus de 150 millions de dollars annuellement au cours de la décennie allant de 2006 à 2015⁶³. Les dépenses annuelles de gestion de la pêche et des écosystèmes ont été réduites de 87 millions de dollars tandis que les dépenses annuelles liées à la gestion de la science des écosystèmes et des océans ont été amputées de 39,5 millions de dollars. De plus, ces compressions ont entraîné la perte de 1 900 membres du personnel partout au pays. Afin de remplir le mandat du gouvernement en matière de conservation des océans, il est impératif que le financement annoncé dans le budget de 2016 soit maintenu.

Le rétablissement du financement de la science devrait être destiné aux besoins urgents suivants : adopter une approche écosystémique dans la gestion intégrée des océans; formuler des avis sur la façon de remédier aux effets du changement climatique sur les stocks halieutiques et déterminer une procédure de rétablissement à long terme; obtenir les données manquantes à l'analyse et à la planification d'un réseau de ZPM; entreprendre des études scientifiques pour soutenir la planification spatiale et la prise de décision conformément aux cadres de cogestion et mettre sur pieds un système transparent d'accès public aux données de pêche et d'aquaculture.

Budget : Maintenir le financement du budget de 2016

4. Transformation de la gestion des pêches

Le Canada possède un des secteurs des pêches les plus diversifiés au monde, dont les ressources proviennent de trois océans, des Grands Lacs et de plusieurs autres lacs intérieurs. On estime que le secteur des pêches contribue annuellement environ 7,9 milliards de dollars à l'économie canadienne, si l'on tient compte des revenus qui proviennent des pêches commerciales et d'eau douce, de l'aquaculture et de la préparation et de l'emballage des produits de la mer)⁶⁴ en plus de fournir plus de 76 000 emplois directs aux Canadiens. La gestion durable et

63 Sur internet (en anglais seulement) : <http://www.nationalobserver.com/2016/02/24/news/exclusive-science-monitoring-atrophied-after-harper-cuts-briefings-tell-tootoo>

64 2015 *Info-éclair Pêches canadiennes*. Sur internet : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/facts-Info-15-fra.htm>

équitable des pêches du Canada est essentielle à la subsistance des Canadiens vivant dans des régions rurales, en plus d'assurer une sécurité alimentaire accrue pour la population entière.

4.a Mise en œuvre de politiques existantes en matière de pêche durable

Des investissements soutenus sont nécessaires à l'amélioration de la gestion des pêches, y compris l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et des lois de conservation existantes en matière de pêche, en particulier le Cadre pour la pêche durable qui inclut la Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables, la Politique sur la gestion des prises accessoires et les lignes directrices pour l'élaboration de plans de rétablissement en vertu du Cadre de l'approche de précaution. Il est également crucial de rétablir les mesures de protection qui ont été interrompues et d'intégrer des mesures de protection modernes dans la Loi sur les pêches.

La mise en application de ces politiques et de ces lois se trouve entravée par l'absence d'un contrôle adéquat des prises. En outre, plusieurs espèces qui sont capturées dans le cadre de pêches commerciales (dont la morue de l'Atlantique, le sébaste et le requin-taupo commun) sont actuellement en voie d'être classées dans le cadre du processus prévu par la Loi sur les espèces en péril (LEP). Ces espèces ont besoin d'être mieux protégées en se trouvant ajoutées à la liste des espèces en péril de la LEP et en assurant une meilleure surveillance et mise en application des règlements existants.

Du financement supplémentaire est nécessaire au ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière afin que soient appliquées les politiques existantes en matière de pêche durable et les mesures particulières pour les espèces en péril par le truchement des Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP).

Budget : 2 millions de dollars par année pendant 5 ans

4.b Rétablissement des pêches

Les pêches doivent être rétablies grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de conservation basés sur la science ainsi que par le truchement de stratégies de reconstitution, avec des objectifs et des échéanciers pour toutes les espèces de poissons appauvries. Une approche écosystémique sera nécessaire pour y parvenir, tout en tenant compte des changements de régime imposés par le changement climatique.

Des investissements supplémentaires sont requis afin que le ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière soit en mesure d'établir des règles de contrôle des prises qui sont significatives et des points de références conformes à l'approche de précaution, ainsi que des approches de contrôle des prises actualisées. Du financement est également nécessaire pour que le Canada respecte son obligation de fournir et de rendre accessible de l'information juste concernant l'état et les tendances des populations des stocks halieutiques du pays.

Budget : 9 millions de dollars par année pendant 5 ans

4.c Cogestion des pêches

Investir dans la capacité des associations des pêches d'élaborer des plans de cogestion et soutenir les capacités associées à la

gestion des procédés tels que l’approvisionnement d’étiquettes à homard, l’octroi de licences en ligne, la surveillance en mer, les journaux de bord électroniques, la vidéosurveillance, etc. créera à long terme des communautés de pêcheurs plus fortes et plus indépendantes. Cela permettra aux collectivités de mieux gérer leurs ressources et d’assurer une cogestion plus judicieuse de nos océans.

Budget : 1,5 million de dollars par année pendant 5 ans

Remarque : Le financement devrait être accordé en fonction de la demande et être conditionnel à des fonds de contrepartie provenant de la communauté, du secteur privé et d’autres ordres du gouvernement.

Renseignements

Kim Dunn

Gestionnaire, gouvernance nationale des océans

WWF-Canada

kdunn@wwfcanada.ca



Communautés saines

RESSOURCES EN EAU DOUCE : PROTECTION CONTRE LES MENACES ALLANT DES ESPÈCES ENVAHISSANTES AUX POLLUANTS TOXIQUES

L'eau douce au Canada contribue considérablement au bien-être social, écologique et économique du pays et constitue une ressource très précieuse à l'échelle mondiale.

Les Canadiens reconnaissent que l'eau douce est la ressource naturelle la plus importante au Canada comme le montre l'Étude sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'eau 2016 de la RBC Banque Royale⁶⁵. Afin de célébrer le 150^e anniversaire du Canada, la Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada renforce son engagement quant à l'amélioration et la protection des ressources d'eau douce nationales en investissant dans un **Fonds pour la protection de l'eau du Canada**. Cet engagement permettra de consolider le cadre national et d'assurer à long terme la santé des bassins hydrographiques, de soutenir la science de calibre mondial et de se camper comme un chef de file, de renforcer les capacités et les partenariats et de résoudre les problèmes importants qui touchent l'ensemble des bassins.

La Coalition du budget vert recommande que le Fonds pour la protection de l'eau du Canada permette des investissements dans :

1. la santé à long terme des bassins hydrographiques afin de :

- réduire le ruissellement terrestre de polluants et de nutriments, par la création d'une stratégie nationale de gestion de la réduction des nutriments, fondée sur le partenariat, avec un accent sur les bassins hydrographiques intergouvernementaux, avec la collaboration d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'industrie agricole : *100 millions de dollars par année, pendant cinq ans, augmentés d'un investissement similaire des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux;*
- poursuivre l'application du Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs en insistant sur les Secteurs préoccupants des Grands Lacs et les menaces actuelles provenant des produits chimiques sources de préoccupations mutuelles⁶⁶ : *60 millions de dollars par année pendant cinq ans pour l'application du Protocole;*
- améliorer les mesures de contrôle et d'élimination des espèces aquatiques envahissantes : *25 millions de dollars par année pendant cinq ans;*

2. l'établissement d'un cadre de surveillance de l'eau douce de calibre mondial : mettre en œuvre un cadre de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau au pays qui repose sur des données suffisantes, qui soit accessible et qui soit compréhensible. *40 millions de dollars par année pendant cinq ans*^{67, 68}.

Investissement total recommandé

Fonds de l'eau du Canada : 225 millions de dollars par année pendant cinq ans

Contexte et justification

La valeur des systèmes d'eau douce naturelle au Canada est inestimable et irremplaçable, mais nous continuons à voir une détérioration inquiétante de cette ressource. Certains des principaux problèmes liés à nos ressources en eau douce au Canada comprennent : la pollution et les problèmes de qualité de l'eau, l'eutrophisation, les espèces envahissantes et les questions de diminution des réserves et des quantités d'eau sans que l'on ait une compréhension globale des impacts cumulatifs ou une compréhension nationale de nos ressources en eau.

Ces problèmes résultent de diverses répercussions humaines et non humaines. À titre d'exemple, l'absence de politiques et de loi strictes et efficaces pour la gestion des bassins hydrographiques, plus particulièrement pour la destruction des habitats ou d'autres pratiques néfastes de gestion de l'utilisation des terres, est un facteur déterminant de la qualité de l'eau. La non-réglementation de la conversion des terres, y compris du drainage des terres humides et de la déforestation, exacerbe les menaces à la santé humaine telles que la multiplication des algues sur certains de nos plus grands lacs et rivières.

65 RBC BANQUE ROYALE. *Étude sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'eau 2016*. Sur internet : <http://www.rbc.com/collectivites-durabilite/environnement/rbc-blue-water/water-attitude-study.html>.

66 Les trois zones préoccupantes « restantes », celles qui sont entièrement la responsabilité du Canada et auxquelles un financement suffisant n'a pas encore été alloué pour les remettre à niveau, sont les zones de Toronto, de Port Hope, et de Thunder Bay.

67 CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES. *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2014 : Vers un meilleur équilibre*. Sur internet : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/02/AFB2014_MainDocument_FR.pdf.

68 CENTRE CANADIEN DE POLITIQUES ALTERNATIVES. *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2014 : Vers un meilleur équilibre*. Sur internet : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/02/AFB2014_MainDocument_FR.pdf.

Notre eau douce contient de plus en plus de polluants et de toxines. Cette tendance doit être renversée. Selon la Commission de coopération environnementale, 127 432 798,33 kg de polluants ont été rejetés in situ dans les eaux de surface par des établissements canadiens en 2013⁶⁹. Il s'agit d'une hausse de près de 7 % depuis 2009⁷⁰.

Les investissements à long terme dans la protection et la restauration de l'eau douce au Canada apporteront de nombreux avantages aux Canadiens, dont l'amélioration de la qualité de l'eau, un secteur des pêches plus sain et durable et une amélioration de la durabilité économique du secteur des loisirs en fonction de l'eau douce. Le secteur agricole et d'autres entreprises profiteront de l'aide offerte pour atténuer les conséquences de la pollution découlant de leurs activités sur les voies navigables.

D'autres renseignements suivent.

1. La santé à long terme des bassins hydrographiques :

1a. Atténuer le ruissellement terrestre des polluants et des nutriments

Le ruissellement terrestre des polluants et des nutriments a des conséquences néfastes graves sur de nombreux plans d'eau qui relèvent de la compétence du fédéral ou qui sont touchés par les décisions fédérales et des institutions. Voici quelques exemples de ruissellement de nutriments (de phosphores et d'azote) causant l'eutrophisation et des effets néfastes sur la santé écosystémique des Grands Lacs; du lac Winnipeg; du lac Diefenbaker (Saskatchewan); du lac St-Augustin (Québec)⁷¹; du lac la Biche (Alberta)⁷²; du lac Tabor (Colombie-Britannique)⁷³; des lacs des bassins versants des rivières Carleton et Meteghan en Nouvelle-Écosse et autres. Le ruissellement d'autres types de polluants, comme les pesticides, ainsi que le dépôt de contaminants toxiques dans les lacs provenant des émissions atmosphériques ont également des conséquences néfastes sur la santé des écosystèmes aquatiques.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a

69 COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (2016). *À l'heure des comptes en ligne*. Sur internet : <http://takingstock.cec.org/Report?AgencyIDs=1&Culture=fr-CA&IndustryLevel=3&Measure=3&MediaTypes=41&ReportType=4&ResultType=1&WatershedLevel=4&Years=2013,2012,2011,2010,2009>

70 COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (2016). *À l'heure des comptes en ligne*. Sur internet : <http://takingstock.cec.org/Report?AgencyIDs=1&Culture=fr-CA&IndustryLevel=3&Measure=3&MediaTypes=41&ReportType=4&ResultType=1&WatershedLevel=4&Years=2013,2012,2011,2010,2009>

71 GALVEZ-CLOUTIER Rosa et Michelle SANCHEZ (2007). « Trophic Status Evaluation for 154 Lakes in Quebec, Canada: Monitoring and Recommendations », *Water Quality Research Journal of Canada*, vol. 42, no 4, 252-268.

72 SCHINDLER D.W., Alexander P. WOLFE, Rolf VINEBROOKE, Angela CROWE, Jules M. BLAIS, Brenda MISKIMMIN, Rina FREED et Bianca PERREN (2008). *The cultural eutrophication of Lac la Biche, Alberta, Canada: a paleoecological study*. NRC Research Press. Sur internet (En anglais seulement) : <http://faculty.eas.ualberta.ca/wolfe/eprints/Schindler2008CJFAS-LLB.pdf>,

73 FRENCH Todd D. & Ellen L. PETTICREW (2007). « Chlorophyll a seasonality in four shallow eutrophic lakes (northern British Columbia, Canada) and the critical roles of internal phosphorus loading and temperature ». *Hydrobiologia*. Sur internet: http://www.unbc.ca/assets/ellen_petticrew/french_petticrew_hydrob.pdf

investi certains montants pour lutter contre la menace actuelle provenant du ruissellement terrestre des nutriments et des polluants touchant plusieurs grandes sources d'eau douce au Canada, dont un investissement de 29 millions de dollars dans le Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne et 37 millions de dollars dans l'Initiative du bassin du lac Winnipeg afin d'assurer la qualité de l'eau et la charge en éléments nutritifs dans le lac Winnipeg. S'ils ne sont pas renouvelés, ces programmes cruciaux prendront fin le 31 mars 2017.

Le rôle du gouvernement fédéral quant à l'atténuation du ruissellement terrestre des polluants et des nutriments comprend : appliquer les accords internationaux s'il y a lieu; favoriser la coopération interadministrations; effectuer des recherches et recueillir des données de référence; surveiller et analyser les tendances; échanger de l'information; et consulter le public et lui rendre des comptes rendus à propos des enjeux traités.

La Coalition du budget vert recommande que le Fonds pour la protection de l'eau du Canada serve à analyser les endroits à haut taux de ruissellement de polluants dans ces étendues d'eau douce, et contribue à l'adoption de pratiques exemplaires de gestion et à d'autres stratégies reliées au paysage afin de réduire considérablement ces quantités de pollution⁷⁴.

Investissement recommandé

La Coalition du budget vert recommande un financement initial au Fonds pour l'eau potable à hauteur de 100 millions de dollars par année pendant cinq ans, incluant le maintien du financement à l'Initiative du bassin du lac Winnipeg à hauteur de 18 millions de dollars par année et le maintien du financement au Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne à hauteur de 29 millions de dollars par année.

1 b. Poursuivre la mise en œuvre du protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs

Le Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs continue d'être une entente importante pour le Canada pour la restauration et la protection du bassin des Grands Lacs. Le gouvernement doit absolument renouveler le financement accordé aux travaux essentiels qui permettent de faire progresser les initiatives relatives aux nutriments et au ruissellement terrestre des polluants. La Coalition du budget vert exhorte le gouvernement du Canada à renouveler son engagement et à affecter le financement nécessaire pour l'assainissement des sédiments contaminés dans le cadre de l'initiative des Secteurs préoccupants des Grands Lacs et de l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs. De plus, la Coalition du budget vert recommande que des fonds supplémentaires soient alloués aux initiatives de prévention et d'information sur les produits de rechange aux produits chimiques sources de préoccupations mutuelles.

La Coalition du budget vert recommande également d'investir

74 KRZYZANOWSKI, Judi (2010). *Review and Identification of Research Needs to Address Key Issues Related to Reactive Nitrogen (RN) Deposition and Eutrophication in a Canadian Context*. Sur internet (en anglais seulement) : http://www.ccme.ca/files/Resources/air/acid_rain/pn_1450_rn_eutrophication_smry_en.pdf. Rédigé pour le Groupe de travail sur les pluies acides du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

60 millions de dollars supplémentaires par année dans le cadre du budget de 2017 pour l'application du Protocole de 2012 de qualité de l'eau des Grands Lacs (qui remplace l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs)⁷⁵, les Secteurs préoccupants, la surveillance environnementale, la stratégie d'atténuation du changement climatique et le maintien du financement de l'Accord Canada-Ontario (Grands Lacs). Le Canada continue de se laisser distancer par les États-Unis — son partenaire dans le cadre du Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs — pour ce qui est du financement annuel affecté à la protection des Grands Lacs. En effet, le gouvernement du Canada investit 48 millions de dollars canadiens par année dans la protection des Grands Lacs tandis que les États-Unis ont affecté 300 millions de dollars américains par année pendant cinq ans pour l'assainissement des Grands Lacs à partir de 2017^{76,77}. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'augmenter le financement réservé au programme d'assainissement des Grands Lacs pour que les progrès accomplis au Canada dans le cadre du Protocole s'améliorent, en particulier pour la prise de mesures visant les nutriments et les polluants, le retrait rapide de secteurs de la liste des Secteurs préoccupants des Grands Lacs, l'établissement de cibles pour l'écosystème des Grands Lacs et les contaminants.

Investissement recommandé

La Coalition du budget vert recommande un investissement de 60 millions de dollars par année pendant cinq ans pour la restauration et la protection des Grands Lacs, lequel comprendra un investissement continu de 16 millions de dollars par année dans l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs.

1c. Espèces aquatiques envahissantes

Les espèces aquatiques envahissantes comptent parmi les menaces les plus importantes pour les réseaux hydrographiques au Canada. Parmi leurs conséquences, citons la diminution de la qualité de l'eau en raison d'une augmentation de la turbidité, une hausse de la concentration de substances toxiques dans le réseau hydrographique, une modification des nutriments et du transfert d'énergie d'un réseau trophique en particulier. Ces changements peuvent avoir des répercussions économiques spectaculaires sur les secteurs commercial, agricole, aquicole ou récréatif qui utilisent les ressources en eau douce.

Aujourd'hui, dans les Grands Lacs seulement, environ 180 espèces envahissantes et non indigènes ont fait leur entrée⁷⁸. Selon les estimations actuelles, les répercussions des espèces

75 Texte intégral de l'Accord : <https://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=A1C62826-1>

76 H.R.223 - Great Lakes Restoration Initiative Act of 2016-114th Congress (2015-2016). Sur internet (en anglais seulement) : <https://www.congress.gov/congressional-record/2016/04/26/house-section/article/H1954-1>

77 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2016). *Assainissement des Grands Lacs*. Sur internet : http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes_f.htm.

78 NATIONAL OCEANIC AND ATMOSPHERIC ADMINISTRATION. *Great Lakes Region: Invasive Species*. Sur internet (en anglais seulement) : http://www.regions.noaa.gov/great-lakes/index.php/great_lakes-restoration-initiative/invasive-species/.

envahissantes dans les Grands Lacs sur l'économie vont de 13 milliards à 35 milliards de dollars. La Coalition du budget vert recommande d'augmenter le financement fédéral pour la recherche sur les espèces aquatiques envahissantes et la surveillance, la coordination et le renforcement de la protection à la frontière à cet égard, notamment pour cibler les mesures suivantes :

- Recherche — affecter un financement pour continuer de concevoir et de tester des méthodes de capture, d'éradication et de contrôle des poissons indésirables et d'autres espèces aquatiques envahissantes.
- Surveillance — étendre les zones d'échantillonnage de l'eau dans les Grands Lacs et la surveillance des zones d'invasion probables.
- Coordination — établir l'ordre de priorités des actions visant les espèces aquatiques envahissantes, pour lesquelles les responsabilités et les engagements des gouvernements provinciaux et fédéral quant au contrôle et à la gestion des espèces envahissantes dans les Grands Lacs sont déjà bien définis.
- Amélioration de la protection aux frontières — offrir plus de formation et d'éducation au personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada pour qu'il puisse identifier les espèces aquatiques envahissantes et faire respecter rigoureusement les lois et règlements en vigueur.

En 2012, le gouvernement fédéral a affecté 17,5 millions de dollars pendant cinq ans à la prévention de l'introduction et de l'établissement de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Cependant, ce financement doit prendre fin à la fin de l'exercice en cours; il devrait être renouvelé et augmenté pour que plus d'espèces envahissantes soient prises en compte. Compte tenu de l'importance de la menace que représentent les espèces envahissantes, le Canada devrait porter le financement à 25 millions de dollars par année pendant cinq ans après le 31 mars 2017.

Investissement recommandé

25 millions de dollars par année pendant cinq ans

2. Adoption d'un cadre national de surveillance de l'eau douce de premier ordre

Pour assurer à long terme la santé des bassins hydrographiques, un cadre national efficace de surveillance de l'eau douce est nécessaire. Il est important que ce cadre soit applicable et accessible à tous les secteurs de la société, y compris le milieu universitaire, le public et les organisations non gouvernementales qui travaillent sur les questions liées à l'eau douce, et qu'il leur soit compréhensible. Toutefois, pour un nombre trop élevé de bassins hydrographiques, aucune information de base sur la qualité de l'eau n'est accessible puisque celle-ci se trouve dans des rapports privés de sociétés ou d'organismes à but non lucratif dont le personnel est insuffisant. Dans d'autres cas, cette information essentielle n'a simplement pas été recueillie.

Par ailleurs, la qualité de l'eau se détériore. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille actuellement à une première

évaluation nationale de l'état de santé des cours d'eau au Canada et des menaces auxquelles ils sont exposés. Bien que la qualité de 9 des 19 bassins hydrographiques soit « satisfaisante » ou d'un niveau inférieur, la qualité de l'eau dans aucun des bassins n'est « bonne ». Pour les 10 autres bassins évalués jusqu'à maintenant les données sur la qualité de l'eau ne sont pas suffisantes. Les systèmes de surveillance principalement administrés par Environnement et Changement climatique Canada manquent surtout de données sur la qualité de l'eau et les invertébrés benthiques.

La Coalition du budget vert recommande :

- d'allouer du financement à long terme pour la surveillance pour assurer l'accessibilité et la transparence des données, faire en sorte que les problèmes d'accessibilité soient réglés et atténuer la perte de données au fil du temps lorsque les programmes sont suspendus ou abolis;
- de normaliser la collecte et la diffusion des données (particulièrement à l'échelle locale) par des centres et atténuer les obstacles pour que l'intégration et la comparaison locale, régionale et nationale des données soient possibles dans toutes les régions;
- d'étendre la couverture des stations de surveillance dans les zones sous-représentées depuis longtemps et dans certains cas à haut risque (p. ex. la Saskatchewan, le Nunavut, le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec);
- de favoriser l'échange d'information entre le personnel de la collecte de données et celui responsable de la surveillance des bassins hydrographiques.

Investissement recommandé
40 millions par année pendant cinq ans

Renseignements

Grands Lacs :

Theresa McClenaghan
Directrice générale
Association canadienne du droit de l'environnement
Theresa@cela.ca

Pêche en eau douce, milieux humides et ruissellements

agricoles :

James Brennan
Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
J_brennan@ducks.ca

Surveillance :

Elizabeth Hendriks
Vice-présidente, Eau douce
WWF-Canada
ehendriks@wwfcanada.org

PRÉVENTION DU CANCER DU POUMON : CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ASSAINISSEMENT DU RADON

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande d'inclure un crédit d'impôt fédéral aux particuliers et aux petits propriétaires correspondant à 15 % du coût des travaux d'atténuation du radon par des experts certifiés par le Programme national de compétence sur le radon au Canada, pour les foyers où un test effectué pendant trois mois indique un niveau de radon supérieur à la recommandation canadienne de radon (actuellement 200 Bq/m³).

Investissement requis

Aucun. Cette mesure fiscale générera des avantages fiscaux nets pour les gouvernements provinciaux et fédéral.

Contexte et justification

Le radon, un cancérigène connu, est un gaz radioactif provenant de la désintégration de l'uranium dans le sol et la roche. Il est la deuxième cause de cancer du poumon en importance au Canada, après le tabagisme; il est à l'origine de 16 % des décès attribués au cancer du poumon chaque année et entraîne des coûts directs de soins de santé de plus de 17 millions de dollars annuellement. Invisible, inodore et sans saveur, le radon peut être détecté par un test simple et peu coûteux échelonné sur trois mois.

Depuis 2008, le Programme national sur le radon de Santé Canada a permis de tester plus de 19 000 bâtiments fédéraux et environ 18 000 résidences partout au Canada, de mettre à jour les mesures de radon dans le Code national du bâtiment, de concevoir un programme de certification pour les professionnels d'assainissement du radon (Programme national de compétence sur le radon au Canada), de réaliser des recherches approfondies, de mener de vastes programmes d'éducation et de sensibilisation au radon et de rappeler aux Canadiens que toutes les demeures devraient être testées pour la présence de radon.

Selon les données de Santé Canada, le niveau de radon dans environ 7 % des maisons au Canada (plus de 600 000 résidences) est supérieur aux lignes directrices canadiennes (200 Bq/m³)⁷⁹. Le niveau de radon est élevé dans certaines régions du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et du Yukon. Par ailleurs, le niveau de radon peut être élevé dans toutes les maisons, et ce, dans toutes les provinces. Voilà pourquoi Santé Canada recommande que le test soit effectué dans toutes les maisons.

Plus de 600 000 foyers sont touchés.

Des mesures de protection contre le radon sont prévues dans la majorité des nouvelles constructions au Canada. Cependant, on estime que des mesures d'assainissement devraient être prises

⁷⁹ Le becquerel par mètre cube sert à mesurer le nombre de désintégrations radioactives par seconde.

dans 617 501 résidences⁸⁰, dont la plupart sont d'anciennes constructions. Cependant, le public n'est pas très sensibilisé à la nécessité d'effectuer les tests. Un crédit d'impôt fédéral est la prochaine étape logique dans le cadre du programme national du radon et permettrait d'envoyer un message fort à tous les Canadiens sur l'importance de cette question⁸¹.

Rendre abordable l'atténuation des effets du radon

Parmi les techniques d'atténuation, mentionnons le scellement des fissures et d'autres ouvertures dans la fondation et le plancher des résidences, l'installation d'un ventilateur d'évacuation ou la dépressurisation active du sol sous la dalle (installation d'un tuyau et d'un ventilateur sous la dalle du sous-sol pour évacuer le radon et l'empêcher de pénétrer à l'intérieur de la maison). Généralement, le coût des mesures d'atténuation va de 500 dollars à 3 000 dollars par habitation. Le gouvernement fédéral peut aider à rendre l'assainissement du radon abordable en ajoutant l'assainissement du radon comme crédit d'impôt dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous estimons que ce crédit d'impôt n'aura pas d'incidence sur les recettes et entraînera probablement un bénéfice annuel net de 1,6 million à 9,8 millions de dollars en revenus fédéraux et de 8,2 millions à 49,7 millions en revenus provinciaux.

Renseignements

Kathleen Cooper

Chercheuse principale

Association canadienne du droit de l'environnement

kcooper@cela.ca

⁸⁰ Résultat basé sur la compilation des données de parcs de logements occupés de la Société Canadienne d'hypothèques et de logement.

⁸¹ Hypothèse : des mesures d'atténuation sont prises dans 80 % des 617 501 résidences au cours d'une période de cinq ans; une estimation prudente du taux d'imposition des sociétés de 15 %; et des revenus nets provenant de la TVH sur 66 % des ventes de services d'atténuation. Voir : http://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/tax-credit-calculations_FR.pdf pour les calculs détaillés.



Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes

FAVORISER LA PRISE DE DÉCISIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

Les faits scientifiques vérifiés par les pairs, les données et l'information, dont l'information géographique et la cartographie (SIG), sont à la base des politiques publiques et du leadership environnemental. Le gouvernement l'a reconnu en s'engageant à prendre des décisions fondées sur des données probantes et en saisissant le rôle que la science joue pour éclairer l'adoption de politiques gouvernementales efficaces.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral continue de rebâtir et de renforcer les capacités scientifiques relatives aux écosystèmes au Canada, en particulier en finançant trois grandes initiatives :

- 1. Surveillance nationale des écosystèmes** — affecter le financement nécessaire pour que des progrès significatifs soient réalisés quant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre national exhaustif de surveillance des écosystèmes en vue de favoriser une gestion efficace de l'utilisation des terres, l'adaptation au changement climatique, l'exploitation durable des ressources et la conservation de la biodiversité.

Investissement requis

Pour 2017-2018	30 millions de dollars
Pour 2018-2022	120 millions de dollars (total)
Récurrence	25 millions de dollars par année

- 2. Mesure des biens et services écologiques** — affecter le financement requis à Statistique Canada pour appuyer la recherche interministérielle visant à suivre les « stocks » et les changements dans les écosystèmes, ainsi que les biens et services écosystémiques qui sont essentiels à la santé, à l'économie et au patrimoine naturel des Canadiens.

Investissement requis

Pour 2017-2018	1,4 million de dollars
Investissement total	4,5 millions de dollars en financement par reconduction pendant trois ans

- 3. Inventaire et surveillance des milieux humides** — affecter le financement requis pour que des progrès significatifs soient réalisés quant à l'achèvement de l'Inventaire canadien des terres humides pour une planification efficace de l'utilisation des terres, un développement durable et la création de municipalités capables de s'adapter au climat.

Investissement requis

Pour 2017-2018	10 millions de dollars
Récurrence	10 millions de dollars par année pendant quatre ans

1. Surveillance nationale des écosystèmes

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'allouer un financement de 150 millions de dollars pendant cinq ans à compter du budget de 2017 en vue de réaliser des progrès significatifs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national exhaustif de surveillance des écosystèmes, lequel servirait de base à la prise de décisions fondées sur des données probantes quant à la gestion de l'utilisation du territoire, à l'adaptation au climat, à l'exploitation durable des ressources et à la conservation de la biodiversité. La Coalition du budget vert recommande également l'affectation d'un financement permanent de 25 millions de dollars par année pour l'administration efficace du cadre proposé.

Le cadre serait piloté conjointement par Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada et serait élaboré en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec d'autres grands ministères et organismes fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada, l'Agence canadienne

d'inspection des aliments, l'Agence de la santé publique du Canada, Statistique Canada, Parcs Canada et l'Agence spatiale canadienne.

Investissement requis

Pour 2017-2018	30 millions de dollars
De 2018-2019 à 2021-2022	120 millions de dollars (total)
Récurrence, de 2022-2023	25 millions de dollars par année

Contexte et justification

Le Canada doit concevoir un cadre de surveillance des écosystèmes qui soit global, qui fasse autorité et qui vise de multiples secteurs s'il souhaite appuyer la prise de décisions et l'adoption de politiques fondées sur des données probantes. Ce système de surveillance fournira aux gouvernements, à l'industrie et au grand public des renseignements cruciaux et actuels sur les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation, sur la planification durable de l'utilisation des terres, sur la conservation et la gestion du risque.

La Coalition du budget vert est au courant du projet de système national de veille écosystémique et soutient, en principe,

cette initiative. La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement l'utilise pour obtenir efficacement les données critiques manquantes dans le cadre des activités et des programmes actuels de surveillance nationale :

- en portant le nombre de parcelles terrestres de 1 000 à 10 000 pour obtenir des données statistiquement fiables;
- en recueillant d'autres types de données sur des éléments nouveaux, comme l'habitat essentiel des espèces à risque, la séquestration du carbone et les sources potentielles de pathogènes afin d'atténuer efficacement les risques et de repérer les menaces contre les humains et la faune;
- en incorporant le suivi d'autres écosystèmes et terres (en plus des forêts), y compris les terres humides, les surfaces pastorales, les terres agricoles et les écosystèmes boréaux, afin de mieux comprendre les effets cumulatifs de l'utilisation des terres et du changement climatique.

L'élaboration et la réelle mise en œuvre du cadre national de surveillance des écosystèmes, comme le système national de veille écosystémique, permettrait aux Canadiens de mesurer et d'évaluer les biens et les services offerts par les écosystèmes terrestres, de prévoir les risques et les vulnérabilités associés aux effets cumulatifs des changements dans l'utilisation des terres et des conséquences du changement climatique et, par la suite, de trouver des solutions fondées sur des données probantes pour l'adaptation au climat et une croissance durable.

2. Mesure des biens et services écosystémiques

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada d'allouer à Statistiques Canada un financement de 4,5 millions de dollars pendant trois ans, à compter du budget de 2017, qui servira de financement de démarrage pour la mise en branle de la seconde phase du projet de Mesure des biens et services écosystémiques (MBSEC). Cette phase servira à réaliser la recherche interministérielle nécessaire pour suivre les « stocks » et les changements dans les écosystèmes et les biens et services écologiques qui sont essentiels pour la santé, l'économie et le patrimoine naturel des Canadiens.

Investissement requis

Pour 2017-2018	1,4 million de dollars
Investissement total	4,5 millions de dollars en financement par reconduction pendant 3 ans

Sommaire de la recommandation

Le projet interministériel de MBSEC a été coordonné par Statistique Canada et s'est conclu par la publication de certaines des conclusions dans le rapport L'activité humaine et l'environnement de 2013. Ce projet échelonné sur deux ans a permis de faire avancer la recherche sur la comptabilité écosystémique et la quantification des biens et services écosystémiques (BSE). Parmi les ministères participants, on retrouve Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Horizons de politiques Canada. Il est

donc vivement recommandé que le gouvernement du Canada affecte de nouveaux fonds pour la poursuite de ce projet.

La Coalition du budget vert recommande que le total du financement de démarrage, soit 4,5 millions de dollars, qui est affecté à la mise au point d'un système de comptabilité écosystémique pour le Canada et à l'examen de la faisabilité d'un recensement de l'environnement soit réparti de la façon suivante : 2,4 millions de dollars à Statistique Canada pour son rôle d'impulsion et de coordination; et 2,1 millions de dollars pour la participation d'autres ministères chargés de l'établissement des politiques.

Contexte et justification

Une information de qualité est essentielle pour comprendre et protéger notre environnement, pour concevoir les meilleures politiques environnementales possible, ainsi que pour la mise au point de nouvelles technologies.

Le concept de capital naturel constitue le fondement de l'exercice. En termes simples, le concept de capital naturel tient compte de l'environnement naturel comme un ensemble de ressources générateur de biens et de services environnementaux. Les milieux humides pourront servir d'exemple pour l'évaluation des valeurs économiques créées par les services écosystémiques (atténuation des inondations, tourisme, rétention des nutriments) de cette couverture naturelle. Les Canadiens pourraient ainsi avoir une meilleure idée des services et de la réduction des dépenses requis pour la réparation et la gestion des conséquences du changement climatique, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes comme les dommages causés par les inondations et les problèmes relatifs à la diminution de la qualité de l'eau.

Un des résultats du projet de MBSEC a été la décision de Statistique Canada d'investir dans l'établissement de statistiques annuelles sur l'évolution de la couverture terrestre ainsi que sur l'utilisation des terres, et d'estimations des ressources d'eau renouvelable. Ces rapports serviront à fournir des données de base importantes aux chercheurs et aux décideurs et leur permettront de tenir compte des facteurs environnementaux dans les décisions économiques et stratégiques, une priorité de la Stratégie fédérale de développement durable.

Bien que ces nouveaux investissements constituent un point de départ, le financement supplémentaire alloué par le gouvernement fédéral permettrait d'élargir considérablement la portée de ces travaux.

Cet investissement permettrait d'adopter une approche exhaustive dans le cadre des rapports L'activité humaine et L'environnement. Avec le nouveau cadre de capital naturel, ces travaux permettront de définir clairement les éléments à mesurer dans l'environnement et l'interaction des humains avec celui-ci.

À l'étranger, les projets de mesure et de comptabilité des biens et des services écologiques (BSE) gagnent du terrain dans les instances multinationales, dont les Nations Unies et la Banque mondiale.

3. Inventaire et surveillance des milieux humides

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada octroie un financement de 50 millions de dollars pendant cinq ans à compter du budget de 2017 en vue de faire en avancer les efforts pour achever l'Inventaire canadien des milieux humides. L'achèvement de l'Inventaire canadien des terres humides est une composante importante des programmes actuels de conservation des terres humides et contribuerait considérablement à l'atteinte des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du gouvernement. La Coalition recommande également l'affectation d'un financement supplémentaire de 4 millions de dollars par année pendant cinq ans pour la mise au point de la composante de surveillance des milieux humides qui fera partie intégrante des initiatives de surveillance des terres à l'échelle nationale du gouvernement fédéral.

Le programme serait dirigé par Environnement et Changement climatique Canada en partenariat avec Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette initiative sera également soutenue par Pêches et Océans, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de la santé publique du Canada, Statistique Canada, Parcs Canada et l'Agence spatiale canadienne ou serait complémentaire à leur mandat.

Investissement requis

Pour 2017-2018 10 millions de dollars

Récurrence 10 millions de dollars par année pendant quatre ans

Contexte et justification

Le gouvernement fédéral tente de rétablir les programmes de sciences, de recherche et de gestion de l'information qui ont été abolis au cours des 10 dernières années. L'inventaire national des terres humides et le programme de surveillance ne sont pas encore terminés et peu de progrès sont accomplis à cet égard. Il s'agit d'une lacune importante. L'Inventaire canadien des milieux humides (ICMH) est un outil essentiel pour la détection et le suivi des changements dans l'utilisation des terres, en particulier la présence de milieux humides dans le paysage canadien. Il est essentiel d'achever cet inventaire pour améliorer grandement la planification de l'utilisation des terres, le développement durable et la création de municipalités capables de s'adapter au climat.

Lorsque l'inventaire de référence aura été établi, la Coalition recommande au gouvernement fédéral d'incorporer cette couche de données sur les terres humides à un cadre national de surveillance des écosystèmes. Il serait ainsi possible de faire un suivi des changements du paysage et de les évaluer en vue d'améliorer la planification et la gestion.

Un inventaire complet fournirait aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones des renseignements essentiels qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées et de faire des investissements stratégiques dans les

infrastructures naturelles, la conservation des habitats essentiels, l'adaptation au changement climatique et l'exploitation durable des ressources.

Il fournirait également à l'industrie de l'information importante pour guider et façonner la mise en œuvre des plans d'exploitation durable des ressources et les pratiques exemplaires de gestion.

Renseignements

James Brennan

Directeur des affaires gouvernementales
Canards Illimités Canada
j_brennan@ducks.ca

Cameron Mack

Directeur général
Habitat faunique Canada
cmack@whc.org

Milana Simikian

Analyste des politiques nationales, Canards Illimités Canada
m_simikian@ducks.ca

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Principaux ministères et coûts (ainsi que les économies) associés aux recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget de 2017
(en millions de dollars; les valeurs négatives représentent des économies ou des revenus)

Recommandation Sous-recommandation	Ministères principaux (probables)	Remarques sur les coûts/ économies	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	réurrence	(dernière année)
Énergie, climat et infrastructure									
Tarifification du carbone	ECCC	Revenus en fonction des politiques de tarification du carbone et du prix	0 à -24,000	0 à -24,000	0 à -24,000	0 à -24,000	0 à -24,000	0 à -24,000	
Réforme des subventions chez les industries d'extraction									
Déduction pour amortissement accéléré pour les projets de gaz naturel liquéfié	Finances, RNCAN		-9	-9	-9	-9	-9	-9	(2024-25)
Exemption des droits de douane -- importation d'unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique	Finances, RNCAN		?	?	?	?	?	?	
Frais d'aménagement au Canada	Finances, RNCAN	Estimations basées sur les années précédentes	-1,018	-1,018	-1,018	-1,018	-1,018	-1,018	-1,018
Frais d'exploration au Canada	Finances, RNCAN		-148	-148	-148	-148	-148	-148	-148
Actions accréditives	Finances, RNCAN		-133	-133	-133	-133	-133	-133	-133
Frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz	Finances, RNCAN		-36	-36	-36	-36	-36	-36	-36
Frais relatifs à des ressources à l'étranger et frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger	Finances, RNCAN		?	?	?	?	?	?	
Société en commandite pour l'exploration	Finances, RNCAN		?	?	?	?	?	?	
Leadership en matière de financement mondial du climat	ECCC, AMC		667 à 967 par année de 2017 à 2020			2 800 à 3 700 par année de 2020 à 2025			
Énergie renouvelable et efficacité énergétique									
Fonds pour l'énergie propre	RNCAN		1,000	1,000	1,000	1,000			
Travaux de rénovation domiciliaire	RNCAN		400	400	400	400	400		
Mise en œuvre de technologies d'énergie propre dans les communautés autochtones	AAANC + RNCAN, ECCC		60	60	60	60	60	60	(2030-31)
Infrastructure, écosystèmes et adaptation au changement climatique									
Infrastructure naturelle	Infrc, ECCC + SP, SC, RNCAN								
Fond pour contribuer à l'adaptation des écosystèmes au changement climatique	ECCC								
Tenir compte de l'adaptation dans toutes les décisions relatives à l'infrastructure	Infrc	Négligeable							
Infrastructure de transport en commun			2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	(2026-27)
GRAND TOTAL — Énergie, climat et infrastructure	Les économies ou les coûts nets dépendront largement du montant et des politiques de tarification du carbone.		3,000 à -21,000	3,000 à -21,000	3,000 à -21,000	3,000 à -21,000	3,000 à -21,000	3,000 à -21,000	3,000 à -21,000
Conservation de la nature									
Aires protégées terrestres									
Plan d'action pancanadien sur les aires protégées	Parcs		10	10	10	10	10		
Parcs nationaux									
Création	Parcs		75	25	25	25	25	25	
Science de la conservation & capacités de surveillance	Parcs		25	25	25	25	25	25	
Réserves nationales de faune									
Créer et gérer de nouvelles réserves nationales de faune	ECCC		5	5	5	5	5	5	
Protection des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs existants	ECCC		30	30	30	30	30	30	
Réseau national de gardiens autochtones	ECCC, AAANC		500 sur cinq ans (2017-2022) dont 26 en 2017-2018						
Paysages exploités									
Gestion et intendance des terres	ECCC, MPO, AAC, Parcs		75	75	75	75	75		
Conservation de la biodiversité									
Conservation des oiseaux	ECCC		5	5	5	5	5		
Contrôle des plantes aquatiques envahissantes	MPO, AAC		4						
Conservation des pollinisateurs	AAC, ECCC, SC		12	12	12	12	12		
Mise en valeur des programmes de conservations existants									
Programme de conservation des zones naturelles	ECCC		10	10	35	35	35	40	(2023-24)
Programme d'intendance de l'habitat	ECCC		5	5	5	5	5		
Fonds autochtone pour les espèces en péril	ECCC, MPO		2	2	2	2	2		
Fonds national de conservation des milieux humides	ECCC		8	8	8	8	8		
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	ECCC		2	2	2	2	2		
Pêches et océans									
Gestion des océans									
Gouvernance de gestion	MPO		60	60	60	60	60		
Planification marine	MPO		9	9	9	9	9		
Protection du milieu marin									
Réseau national de zones marines protégées	Parcs, ECCC		60	60	60	60	60		
Entente sur les répercussions et les avantages avec les Inuits	MPO, ECCC		4	4	4	4	4		
Science	MPO		-	-	-	-	-		
Transformation de la gestion des pêches									
Appliquer les politiques actuelles pour une pêche durable	MPO		2	2	2	2	2		
Rétablir les pêches	MPO		9	9	9	9	9		
Gestion des pêches	MPO		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
GRAND TOTAL Conservation de la nature			439,5	478	503	503	503	503	125
Communautés saines									
Eau douce du Canada									
Santé à long terme des bassins hydrographiques									
Atténuer le ruissellement terrestre des polluants et des nutriments	AAC, ECCC		100	100	100	100	100		
Protocole de qualité de l'eau des Grands Lacs et des autres Secteurs préoccupants	ECCC, AMC		60	60	60	60	60		
Espèces aquatiques envahissantes	MPO		25	25	25	25	25		
Science, capacité et partenariat de calibre mondial									
Cadre de surveillance de la qualité et de la quantité d'eau	ECCC		40	40	40	40	40		
Air intérieur : Mesures d'atténuation du radon déductibles d'impôts	Finances, SC		Revenus estimatifs de 1,6 à 9,8 millions de dollars annuellement, sur une base permanente						
GRAND TOTAL Communautés saines			225	225	225	225	225	225	1,6+
Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes									
Mesure des biens et services écosystémiques	StatCan, ISDEC		1,4	1,5	1,6				
Inventaire et surveillance des milieux humides	ECCC		10	10	10	10	10		
Surveillance nationale des écosystèmes	RNCAN		30	30	30	30	30	25	
GRAND TOTAL Favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes			41,4	41,5	41,6	40	40	25	

QUI NOUS SOMMES

La Coalition du budget vert consiste à 17 organisations qui présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Renseignements

Andrew Van Iterson
Gestionnaire, Coalition du budget vert
avaniterson@naturecanada.ca

